

741043

ENQUETE SUR LES CARACTÉRISTIQUES DU
TRANSPORT ROUTIER DES MARCHANDISES

CAHIERS DE PROCÉDURES

DIRECTION DE LA RECHERCHE
SERVICE DE LA STATISTIQUE
MAI 1989

CANQ
TR
BSM
RE
211

Dépot

REÇU
CENTRE DE DOCUMENTATION
20 JUIN 2003
TRANSPORTS QUÉBEC

<u>CHAPITRE 1 - PROCÉDURE D'ENQUETE</u>	1
1.1 Type d'enquête	1
1.1.1 Opération de contrôle	1
1.1.2 Opération voie de contournement	1
1.1.3 Opération Internationale	2
1.1.4 Opération Régionale	2
1.1.5 Classification des véhicules	2
1.2 Localisation des postes	2
1.3 Calendrier des opérations	3
1.4 Échantillonnage	3
1.5 Tâches	4
1.5.1 Chef d'équipe	4
1.5.2 Intervieweur	5
1.5.3 Recenseur	6
1.5.4 Signaleur	6
1.6 Règles	6
1.6.1 Heures de travail	7
1.6.2 Apparence	7
1.6.3 Équipement	7
1.6.4 Formation	7
 <u>Chapitre 2 - QUESTIONNAIRE</u>	 8
2.1 Opérations, questionnaires et formulaires	8
2.1.1 Opération Contrôle	8
2.1.2 Opération Voie de contournement	8
2.1.3 Opération Internationale	9

2.1.4	Opération Régionale	9
2.1.5	Formulaire de classification	9
2.2	Questionnaires	9
2.2.1	Identification	10
2.2.2	Formes de questions	11
2.3	Formulaire de classification	11
2.3.1	Règle de classification	11
2.3.2	Inscription de la classification	12
2.4	Questionnaires et formulaires remplis	13
	<u>Chapitre 3 - CODIFICATION</u>	15
3.1	- Questionnaires	15
3.2	- Classification	16
	<u>Chapitre 4 - SAISIE</u>	19
4.1	Support de saisie	19
4.2	Détails des saisies	19
4.2.1	- Questionnaires	19
4.2.2	- Classification	20

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Code des Provinces \ Etats

Annexe 2 Codification des différentes associations de camionnage

Annexe 3 Codification du type de marchandises transportées

Annexe 4 Code des municipalités du Québec

Annexe 5 Questionnaire "poste de contrôle"

Annexe 6 Questionnaire "voie de contournement"

Annexe 7 Questionnaire "international"

Annexe 8 Questionnaire "régional"

Annexe 9 Formulaire de classification des véhicules

Annexe 10 Répartition des champs de saisie pour les questionnaires

CHAPITRE 1 - PROCÉDURE D'ENQUÊTE

1.1 Type d'enquête

Cette enquête a pour but de connaître certaines caractéristiques du transport routier des marchandises. L'enquête se composera d'interviews à des points d'échantillonnage prédéterminés le long de certaines routes. Il s'agit pour les équipes d'interroger les conducteurs de véhicules de transport routier des marchandises (camions) et de prendre certaines mesures afin de connaître les caractéristiques de ce genre de transport. Concomitamment aux interviews, un recenseur effectuera une classification des véhicules dans la direction visée par l'enquête.

Plusieurs points seront touchés lors de cette enquête et la diversité de ces points nous obligera à faire différentes opérations avec le concours de différents intervenants.

1.1.1 Opération de contrôle

L'opération de contrôle se caractérise par le fait qu'elle ne se déroule qu'aux postes de contrôle routier. Elle a pour but de tirer les principales statistiques sur l'ensemble des postes de contrôle au Québec. De plus, jumelée à l'opération de voie de contournement et aux différents comptages prévus, il sera possible d'avoir un portrait assez réaliste du contournement aux différents postes du Ministère. C'est sans doute l'opération qui sera la plus complète, celle qui demandera le plus de temps.

1.1.2 Opération voie de contournement

Cette opération se situe sur les voies de contournement d'un poste de contrôle, elle a principalement pour but d'identifier le nombre et les caractéristiques des véhicules qui font du contournement.

1.1.3 Opération Internationale

Ce genre d'opération a pour but d'identifier les caractéristiques du transport routier des marchandises qui existe entre le Québec et l'extérieur de la province (Ontario, Maritimes, États-Unis...). Ce genre d'opération se déroulera près des frontières du Québec.

1.1.4 Opération Régionale

Pour sa part l'opération régionale devra fournir des renseignements au niveau de chacune des régions pour permettre au Ministère de mieux connaître les flux de produits transportés entre ces régions.

1.1.5 Classification des véhicules

Les classifications qui se font lors de toutes les opérations servent à évaluer le trafic passant devant les points d'échantillonnage. Ces compilations indiqueront l'importance de chacun des types de véhicules dans l'ensemble des véhicules circulant sur nos routes. Ainsi des données seront disponibles pour permettre d'évaluer certains phénomènes qui, jusqu'ici n'étaient pas évalués.

1.2 Localisation des postes

Dans le cahier de travail se retrouve la localisation exacte de tous les points d'échantillonnage retenus pour l'enquête. Chacun de ces points a été choisi soigneusement pour assurer la représentativité de toutes les régions, de tous les types de frontière et l'ensemble des postes de contrôle du Québec. Pour le bon fonctionnement de l'enquête, aucune localisation de ces points ne doit être modifiée à moins de raisons majeures. Si un tel cas devait survenir, la relocalisation pourra être faite par le chef d'équipe après l'assentiment d'un responsable du Ministère.

1.3 Calendrier des opérations

A l'instar de la liste des points d'échantillonnage, on retrouvera la liste des jours et des heures qui indique les heures et le jour précis où doit se dérouler chacune des opérations. Il est impératif de respecter ce calendrier puisqu'il est balancé de manière à avoir de l'information sur toutes les tranches horaires possibles dans une semaine. Pour tous les jours, on a des tranches de 6 heures qui vont de 00h00 à 06h00, de 06h00 à 12h00, de 12h00 à 18h00 et de 18h00 à 24h00.

Pour différentes raisons, il se peut que quelques-unes des opérations aient lieu de 07h00 à 13h00 ou de 10h00 à 16h00, ce genre de changement ne sera possible que lorsqu'il y aura accord avec les responsables du Ministère.

Note: Durant la période où se déroule l'enquête aucune activité spéciale n'est prévue. Si jamais pour une raison quelconque un événement venait à perturber la circulation, il faudrait alors que le chef d'équipe se renseigne auprès des autorités du Ministère pour savoir si l'opération doit tout de même avoir lieu. L'enquête a été planifiée pour des conditions normales de circulation. Si jamais les conditions étaient modifiées par un quelconque événement, il pourrait y avoir reprise de cette partie de l'enquête.

1.4 Échantillonnage

L'échantillonnage est une partie importante de la réalisation de l'enquête. Il est impossible d'arrêter tous les camions qui passent et pour cette raison, il est nécessaire d'établir un mode d'échantillonnage. La façon la plus simple de conserver le caractère aléatoire du tirage est d'arrêter un camion de lui faire passer un

interview et aussitôt terminé le retourner sur la route et en prendre un autre. En fait, aussitôt que les enquêteurs ont terminé et que le véhicule a dégagé l'aire d'enquête, le signaleur arrête un nouveau camion pour qu'une autre interview puisse être faite.

Le recenseur pour sa part doit veiller à classifier tous les véhicules (même ceux enquêtés) qui passe sur la route dans la direction étudiée. Ce genre d'échantillonnage est valide pour toutes les opérations à effectuer lors de cette enquête.

1.5 Tâches

Le nombre de personnes requises pour cette enquête varie en fonction de l'opération et du lieu. Pour connaître ce nombre, il faut consulter la liste des points d'échantillonnage avec le nombre de personnes requises par point. Pour chacune de ces opérations par contre, on retrouve toujours quatre (4) types de tâches: le chef d'équipe, le signaleur, le recenseur et l'intervieweur. Il est à noter que pendant les opérations les membres de l'équipe auront quelques fois à travailler avec des policiers qui s'assureront que tout est sécuritaire.

1.5.1 Chef d'équipe

Lorsqu'il n'y a pas de personne du Ministère sur place, le chef d'équipe est responsable de tous les détails concernant l'opération de sondage. Par contre, il est, en tout temps, responsable du travail et de la sécurité des équipiers. Il doit assigner chaque équipier à un emplacement précis et lui fournir le matériel nécessaire à l'accomplissement de sa tâche et doit voir à ce que les cédules soient respectées. Il est responsable de l'installation de l'équipement sur la station ainsi que de la récupération du matériel. En plus de prendre une part active lors de la prise des mesures, il devra

voir à la courtoisie de l'intervieweur vis-à-vis le conducteur, regrouper toutes les informations recueillies et s'assurer que les questionnaires remplis soient acheminés à bon port.

Pour tous les cas d'urgence, s'il n'y a pas sur place une personne du Ministère, il est le seul à décider de ce qu'il faut faire. Si une de ses décisions venait qu'à entraîner l'arrêt d'une opération, il devrait en avisé la personne responsable du Ministère. C'est à lui que revient la responsabilité d'avertir chaque équipier que la période d'enquête est terminée et qu'il faut ramasser les équipements.

1.5.2 Intervieweur

L'intervieweur devra soit poser les questions aux chauffeurs, soit répondre au questionnaire sur les caractéristiques du camion. Tous les questionnaires comportent au moins deux parties, chacune complémentaire de l'autre.

Celui qui aura à poser les questions au chauffeur devra être courtois et concis pour ne pas faire perdre de temps au chauffeur. Il devra se limiter à lire les questions telle qu'elles sont écrites de manière à perdre le moins de temps et à être le plus clair possible. Si jamais un chauffeur ne comprenait pas une des questions, il sera possible alors à l'intervieweur de lui fournir des explications supplémentaires. Si une question est trop compliquée ou n'est pas comprise par le camionneur et demande trop de temps pour y répondre, passer par-dessus. Celui qui prend les mesures doit remplir sa tâche le plus rapidement possible et s'il le faut demander l'aide du chef d'équipe pour prendre les mesures.

Si le conducteur ne veut pas répondre aux questionnaires, les enquêteurs s'excuseront et lui souhaiteront bonne route de façon à ne pas indisposer les conducteurs. Il est préférable de laisser passer ceux qui ne veulent pas répondre. La réussite d'une enquête dépend de la qualité des informations recueillies, il ne faut jamais sacrifier la qualité pour la quantité.

1.5.3 Recenseur

Le recenseur doit classifier les véhicules qui passent au point d'échantillonnage dans la direction étudiée. Tout le trafic passant au point d'échantillonnage sera noté et classifié sauf: les piétons, les bicyclettes et les voitures tirées par des chevaux. Cette classification servira surtout à établir le pourcentage de camion qui roule au Québec ainsi que la configuration du parc de véhicules moteur au Québec. Les classifications de ce genre étant très importantes pour les pondérations, le recenseur ne doit jamais quitter son poste sans qu'un autre équipier n'est pris sa place ou que le chef d'équipe le lui signale.

1.5.4 Signaleur

La position du signaleur sera déterminée par le chef d'équipe selon les plans d'installation fournis par le ministère des Transports. Une fois en position, le signaleur doit être alerte et faire des signaux précis, vifs et compréhensibles selon la méthode en usage. Il est celui qui fait le premier contact avec le camionneur; il doit en conséquent s'assurer que ses signaux soient bien compris.

Note: Le signaleur devra se placer à une distance raisonnable du site pour diriger les camions sur la voie de droite afin de ne pas entraver la circulation automobile et ainsi éviter les dangers d'accidents. Des "walkie-talkie" sont prévus pour faciliter les communications.

1.6 Règles

Certaines règles à suivre sont très importantes pour s'assurer de bons résultats.

1.6.1 Heures de travail

Il sera la responsabilité de chaque employé de surveiller les calendriers pour connaître l'endroit et les heures de travail. S'il y a des changements dans les calendriers, ils seront annoncés et ce sera la responsabilité de chacun de les noter et de suivre les indications données. Le personnel est tenu d'arriver à la station d'interviews un certain temps avant l'heure de début, pour installer la station et préparer son équipement, afin de commencer les interviews exactement à l'heure prévue et ne pas empiéter sur la période d'enquête. A la fin de la période, chacun devra coopérer pour ramasser l'équipement de la station et se conformer aux directives du chef d'équipe.

1.6.2 Apparence

Chaque intervieweur devra se présenter à la station dans une tenue propre. Il est strictement défendu d'enlever sa chemise au point d'échantillonnage.

Note: Tout employé, quelque soit sa fonction, devra porter en tout temps la veste de sécurité qui sera fournie par le Ministère.

1.6.3 Équipement

Le chef d'équipe fournira tout le matériel, tel que crayon, tablette et formule d'interviews ainsi que tout autre élément jugé nécessaire. Chaque intervieweur sera responsable de son équipement personnel, tel que manteau de pluie, veste de sécurité, etc...

1.6.4 Formation

Toutes les personnes qui seront employées pour travailler sur cette enquête devront obligatoirement suivre une formation théorique et pratique qui durera une journée. Cette formation aura lieu avant le début de l'enquête.

Chapitre 2 - QUESTIONNAIRE

2.1 Opérations, questionnaires et formulaires

Comme nous l'avons vu précédemment l'enquête est composée de quatre (4) opérations qui ont chacune leurs buts propres. Ceci implique, évidemment, que les questions posées lors de chacune de ces opérations diffèreront un peu de celles des autres opérations. Par contre pour chacune de ces opérations il y aura des classifications à faire. Celles-ci seront faites sur un seul type de formulaire de façon à toujours avoir la même information.

2.1.1 Opération Contrôle

L'opération se déroule au poste de contrôle, lorsque le poste de contrôle est ouvert. Au poste, le questionnaire "poste de contrôle" (annexe 5) sera administré aux véhicules enquêtés et une classification des véhicules passant au poste sera faite.

2.1.2 Opération Voie de contournement

Lorsqu'un des postes de contrôle devient un point de sondage on sait que plusieurs camionneurs vont par différents chemins essayés de l'éviter. Certains chemins sont plus propices que d'autres à ce genre de contournement et ceux-ci sont appelés: voie de contournement.

Les opérations de voie de contournement auront lieu sur ces voies simultanément avec une opération contrôle au poste de contrôle. Cette façon de faire, permettra d'identifier les caractéristiques du camionnage effectuant du contournement. Le questionnaire à utiliser lors de cette opération sera le questionnaire "voie de contournement" (annexe 6).

2.1.3 Opération Internationale

Ce genre d'opération se déroule près des frontières québécoises et exige d'administrer le questionnaire "International" (annexe 7).

2.1.4 Opération Régionale

Ce genre d'opération se déroule à un point très particulier d'une région bien définie. Ce genre d'opération implique le questionnaire "Régional" (annexe 8).

2.1.5 Formulaire de classification

Le formulaire de classification des véhicules (annexe 9) s'utilise lors de toutes les opérations. Lorsqu'une classification est prévue c'est ce formulaire qui est utilisé. Il est conçu de façon à spécifier le mieux possible le genre des véhicules qui se retrouvent sur les routes du Québec.

Note: Il est à noter que, dans le but de compléter les informations, des classifications, en dehors des opérations régulières ont été prévues (sous un autre numéro de contrat). Ces classifications devront se tenir dans la même période que le sondage et avec le même formulaire.

2.2 Questionnaires

Tous les questionnaires qui seront utilisés pour les différentes opérations seront fournis par le ministère des Transports. Ils sont composés de 25 questions qui touchent tous les aspects du transport terrestre des marchandises; certaines sont d'ordre général et d'autres sont plus particulières. Certaines de ces questions se retrouvent dans les quatre (4) questionnaires, alors que d'autres ne sont présentes que dans un questionnaire en particulier. Tous ces questionnaires se séparent en deux parties. Donc, lors de cette enquête les intervieweurs travailleront par groupe de deux pour augmenter l'efficacité de

l'interview. Un s'occupera de la partie observation et l'autre, de la partie question.

Note: Pour le questionnaire "poste de contrôle" il existe une troisième partie appelé: masse. Cette section, bien que partie intégrante du questionnaire, sera à remplir par le peseur du poste de contrôle et ne changera en rien la façon d'administrer ce questionnaire.

Au début de chacune de ces parties se trouve l'identification de l'entrevue qui doit être remplie pour toutes les sections en même temps par le chef d'équipe. Par la suite, le questionnaire sera séparé et remis aux personnes qui doivent le remplir. De façon générale, chaque question est simple et demande un minimum d'effort de chaque intervenant.

2.2.1 Identification

Cette question est une des plus importantes du questionnaire. Elle revient à chaque page du questionnaire. Elle est composée de trois (3) sous-questions: la date, l'heure internationale et le numéro d'entrevue. Le numéro d'entrevue est composée de neuf (9) caractères et permettra de retracer toutes les entrevues.

Caractères 1,2 : sert à identifier la région où se déroule l'enquête (les régions du Ministère).

Caractère 3 : sert à identifier l'opération qui se déroule, 1 pour le contrôle, 2 pour la voie de contournement, 3 pour l'internationale, 4 pour le régional et 5 pour les classifications prévus en dehors d'une opération.

Caractères 4,5,6 : identifient la route sur laquelle se déroule l'opération (utiliser les numéros de route du Ministère).

Caractère 7 : indique la direction vers laquelle roulent les véhicules qui sont interceptés pour faire partie de l'échantillon (1 pour nord, 2 pour sud, 3 pour est et 4 pour ouest).

Caractères 8,9 : numéro séquentiel partant de 01 par saut de 1 jusqu'à 99 précisant le véhicule, ce numéro est essentiel pour avoir l'assurance de bien jumeler les parties de questionnaire entre elles.

2.2.2 Formes de questions

Toutes les questions ont été formulées le plus clairement possible et sont sans difficultés pour le répondant. Toutes les possibilités ont été envisagées pour faciliter le travail de l'intervieweur et du répondant. De plus, un manuel (manuel de l'enquêteur) complet expliquant en détail chacune des questions sera remis à tout le personnel participant à l'enquête.

2.3 Formulaire de classification

Vous trouverez à l'annexe 9 le formulaire de classification des véhicules à utiliser pendant ce sondage. Ce formulaire est la base des estimations qui seront produites au bout de cette enquête, il devra, par conséquent, être bien rempli. Chacune des cases décrit un type de véhicule bien particulier et il est très important de classer les véhicules aux bons endroits. Des instructions très précises sur la façon de remplir le formulaire de classification seront fournies dans le manuel de l'enquêteur.

2.3.1 Règle de classification

Le formulaire de classification contient des espaces pour tous les genres de véhicules moteurs. Selon le volume du trafic passant au point d'échantillonnage le formulaire sera rempli ou sera vide. De plus comme le formulaire est un espace fini, il se peut que le recenseur soit obligé, en pleine classification, de changer de

formulaire. Voici brièvement la démarche à suivre pour remplir ces formulaires de façon efficace.

Au début de l'opération le chef d'équipe remet au recenseur les formulaires et les compteurs dont il aura besoin durant l'opération. En les recevant, il inscrit les informations demandées pour l'identification d'une dizaine de formulaires sauf pour la partie heure de début et heure de fin. Il ne remplira pour ces deux parties que l'heure du début sur le premier formulaire. Le recenseur va, avec l'équipement nécessaire, se poster pour débiter la classification à l'endroit convenu avec le chef d'équipe. Au moment où le chef d'équipe signale le départ de l'opération le recenseur commence à remplir son premier formulaire. Lorsqu'une des cases est presque pleine il indique l'heure de fin de sa classification, inscrit les chiffres du compteur dans les cases appropriées, prend le deuxième formulaire identifié, inscrit l'heure de début, remet son compteur à zéro (0) et continue, sans perdre de véhicule, sa classification. Il continue ainsi tant que le chef d'équipe n'a pas donné le signal de la fin de l'opération.

Note: Pour réussir un changement de formulaire sans perdre de trafic il est important d'attendre le moment opportun. Si la situation ne permet pas ce genre de changements sans perdre de véhicule, essayer de changer en perdant le moins de camions possibles. La perte de quelques voitures est moins importante que la perte de camion.

2.3.2 Inscription de la classification

La classification de véhicules que le recenseur devra effectuer sépare les véhicules en deux parties bien distinctes.

La première partie concerne tous les camions possibles. Elle essaie le plus justement possible de répartir tous les types de camions dans des classes selon leur configuration. Dans ce cas-ci le formulaire employé classe les véhicules par trois variables importantes: le nombre d'unité, la forme de l'espace de chargement et le nombre d'essieu.

Toutes les combinaisons possibles d'unités (e.g. un tracteur et une

semi-remorque forme un véhicule à deux unités. Il n'y a que quatre

types d'unités possibles: tracteur, camion auto-porteur, semi-remorque et remorque.) d'un véhicule ainsi que tous les espaces de chargement intéressants sont illustrées dans le formulaire. Ainsi lorsque le recenseur apercevra un camion il le classera selon son nombre d'unité et la forme de son espace de chargement. A l'intersection des deux modalités choisies correspond une case dans laquelle il inscrira le nombre d'essieu du véhicule. Ainsi les camions seront classés selon les trois caractéristiques. Lorsque l'espace de chargement d'un camion ne correspond à aucun de ceux apparaissant sur le formulaire, la catégorie autre sera utilisée.

La deuxième partie concernent tous les véhicules qui ne sont pas des camions. Ces véhicules sont divisés en quatre catégories: les autos, les autocars, les motos et les autres véhicules. Toutes ces catégories seront dénombrées à partir des compteurs fournis par les Services des projets. La catégorie auto comprends tous les véhicules de promenade des particuliers en y incluant: les camionnettes, les fourgonnettes, les 4 x 4, les "pick-up", etc. ... La catégorie autocar, pour sa part, englobe tous les autocars et les autobus: interurbain, urbain, nolisé, scolaire, privé (e.g.: transport adapté pour handicapés), etc. ... Pour leur part les motos ne comprennent que les véhicules moteurs à deux (ou trois roues avec un "side-car") circulant sur la route. La catégorie autre comprend tout autre véhicule routier qui n'est pas un camion et qui n'entre dans aucune des précédentes catégories: les maisons mobiles, les maisons motorisés, les véhicules de fermes, les véhicules-outils, etc. ...

2.4 Questionnaires et formulaires remplis

Il est de la responsabilité du chef d'équipe de s'assurer que tous les questionnaires et formulaires remplis soient recueillis. Il doit après

les avoir placés dans une enveloppe qu'il cachetera, les acheminer vers l'endroit où se déroulera la codification. Des enveloppes seront fournies avec les questionnaires pour faciliter cette étape.

Chapitre 3 - CODIFICATION

Aucune codification ne se fait pendant les opérations. Bien que les espaces réservés à la codification se retrouvent sur les formulaires, il ne faut jamais coder durant une opération.

3.1 - Questionnaires

Il est très important, pendant l'interview, de remplir les sections de réponses. Il ne faut jamais perdre de vue que les questionnaires sont les sources premières de renseignements et qu'ils sont les moins susceptibles de comporter des erreurs de transcription, ce qui n'est pas le cas de la codification et de la saisie.

Toute la codification se fera à même le questionnaire. Des espaces réservés à la codification seront prévues au bout de chaque question dans le but de faciliter cette étape.

Trois genres de codification seront utilisés: celle utilisant des listes de codification (voir ces listes de codification à l'annexe 1, 2 3 et 4), celle qui ne fait que transposer la réponse dans la grille de codification et celle qui se sert des codes des questions à réponses multiples.

Le nombre de caractères à coder dépend de quatre choses: les connaissances du chauffeur du véhicule, la configuration du véhicule, le chargement du véhicule et le questionnaire utilisé. Il peut y avoir un maximum de 276 caractères à coder sur un questionnaire. Vu le caractère variable de ce nombre de codes des instructions pour le codage plus complètes et plus précises seront disponibles dans le "manuel de codification".

Pour minimiser le risque d'erreur, la codification de tous les ques-

tionnaires aura lieu en même temps, par des personnes qui n'auront d'autres activités que de faire de la codification. Elle devra se dérouler sous la supervision d'un responsable du Ministère qui agira pour régler les cas problèmes avec les données manquantes, les mauvaises réponses ou les réponses incomplètes.

3.2 - Classification

La codification des formulaires de classification des véhicules se fait sur une feuille de codification ordinaire de 80 colonnes. Ainsi sur une même feuille de codification, plusieurs formulaires de classification des véhicules pourront être codés. Le nombre de caractères à coder par formulaire de classification variera d'une feuille à l'autre. Ce nombre de caractères dépend du volume de circulation et du nombre de camions différents qui y circulent.

Voici comment compléter les différents champs prévus:

Identification de la classification

Champ 1 à 7: Le numéro de dossier sera toujours codé dans les 7 premières colonnes du formulaire.

Champ 8 et 9: Heure entière du début du relevé (heure internationale de 00 à 23)

Champ 10 : Nombre de quinzaine de minutes pendant lesquelles ce relevé a été fait. Il faut inscrire le nombre de quinze (15) minutes pendant lequel il a été fait. La codification de cette variable s'obtient en soustrayant l'heure de fin moins l'heure de début et en arrondissant à la quinzaine la plus proche.

Dans les champs 1 à 10 il n'y a que cette information qui peut être codée et rien d'autres. Cette partie sert à identifier l'endroit et le moment des classifications faites.

Classification

Tous les autres champs servent à coder les véhicules. Chaque type de véhicules présent sur le formulaire sera codé dans un bloc de cinq (5) cases. Le nombre de blocs de cinq (5) cases pour les différents formulaires sera variable. Au lieu d'avoir un nombre fixe de caractères pour un enregistrement sa longueur sera fonction du nombre de véhicules différents qui auront été comptés. Ainsi, un type de véhicule qui n'est pas présent sur le formulaire de classification ne sera pas codé. Voici comment remplir, pour chaque type de véhicules présents les cinq (5) cases.

Autos

case 1 : 9 étant le code identifiant les autos

case 2, 3, 4 et 5 : le nombre d'autos compter lors de la classification

Exemple : 89 autos sera codé:

9 0 0 8 9

Autocars, motos et autres

case 1 et 2 : 01 si autocars, code identifiant les autocars
02 si motos, code identifiant les motos
03 si autres, code identifiant les autres
véhicules n'étant pas des camions

case 3, 4 et 5 : le nombre de véhicule de la catégorie identifié aux cases 1 et 2.

Exemple : 15 autocars, 0 moto et 3 autres sera codé:

0 1 0 1 5 0 3 0 0 3

Camions

case 1 : code de l'espace de chargement. Ce code est inscrit dans le coin supérieur gauche de la case identifiant l'espace de chargement.

code 1 = fourgon
code 2 = camion plat
code 3 = à benne basculante
code 4 = citerne

code 5 = bétonnière
code 6 = fardier et transporteur d'automobiles
code 7 = chargement mixte
code 8 = autres camions

case 2 : le nombre d'unités. Ce code sert à inscrire le nombre d'unité du camion.

code 1 = 1 unité
code 2 = 2 unités
code 3 = 3 unités

case 3 : le nombre d'essieux. Ici le code sert à inscrire le nombre d'essieux compter sur un type de véhicule. Pour les véhicules ayant 10 essieux et plus mettre le code 0.

case 4 et 5 : le nombre de camion ayant cette configuration.

Vous codez ainsi, un après l'autre, toutes les configurations possibles et le nombre pour chacune d'elles. Lorsque votre première ligne est complète et que vous n'avez pas terminé de coder votre formulaire de classification, vous continuez sur la ligne suivante à la colonne 11 et ainsi de suite.

Chaque ligne, en plus de l'identification, heure de début et durée permet de coder 14 configurations différentes. Il n'est pas nécessaire de réécrire l'identification, l'heure et la durée si vous continuez de coder la même feuille de classification. Ces colonnes sont nécessaires lorsque vous changez de feuille de codification ou lorsque vous débutez sur une nouvelle feuille de classification.

Chapitre 4 - SAISIE

Une fois que toute la codification est faite, il ne reste plus qu'à procéder à la dernière étape. Il est important que la saisie soit faite de façon à minimiser les erreurs possibles de transcription.

4.1 Support de saisie

La saisie des données devra être faite sur un ruban magnétique et sur des disquettes de trois pouces et demi. Il devra s'agir de caractères ASCII que les ordinateurs (autant micro que "main-frame") peuvent accepter. Chaque record comprendra un questionnaire, un seul et entier. Les trois supports (i.e. les questionnaires, les disquettes et les rubans) devront être remis à la fin des activités.

4.2 Détails des saisies

A l'annexe 10 se retrouvent toutes les instructions pour la saisie. De la même façon que la codification le nombre de caractères de saisie dépend en grande partie de l'opération.

4.2.1 - Questionnaires

Puisque le nombre de caractères à saisir pour un questionnaire dépend des réponses apportées par le conducteur, il est assez difficile de quantifier le nombre total de caractères à saisir et impossible de prévoir la durée d'une telle opération. Ce qui peut être précisé immédiatement c'est que tous les enregistrements, auront une longueur de 276 caractères. Le nombre de caractères à saisir et le nombre de caractères qui seront blancs sera fonction des critères précédemment cités.

Plus précisément, chaque question utilisée pour construire un des différents questionnaires occupe dans l'enregistrement une espace définie par une longueur du champ et une localisation de ce champ. Si la question est posée, alors les champs occupés par la réponse à cette question seront pleins. Par contre, si la question n'est pas posée les champs seront vides. De la même façon, les autres critères détermineront la proportion de champs vides et de champs pleins.

Vu la difficulté de saisir un questionnaire sans faute, il faudra employer à la saisie un système de double vérification.

4.2.2 - Classification

La saisie se fait à partir des feuilles de codification de la classification des véhicules. A la saisie on agira comme si on avait des enregistrements de 80 caractères de long où la première partie (10 premiers caractères) sert d'identification aux véhicules classifiés. Pour les enregistrements de moins de 80 caractères, le reste de la ligne restera vide. A l'instar de la saisie des questionnaires, le système de double vérification s'impose.

ANNEXE 1

CODES DES PROVINCES \ ETATS

CODE	CANADA
10	ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
11	TERRE-NEUVE
12	NOUVELLE-ECOSSE
13	NOUVEAU-BRUNSWICK
24	QUEBEC
35	ONTARIO
46	MANITOBA
47	SASKATCHEWAN
48	ALBERTA
59	COLOMBIE-BRITANIQUE
60	YUKON
61	TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ETATS-UNIS

CODE	ETATS	CODE	ETATS
80	ALABAMA	33	MICHIGAN
97	ALASKA	62	MINNESOTA
91	ARIZONA	81	MISSISSIPPI
82	ARKANSAS	68	MISSOURI
96	CALIFORNIE	86	MONTANA
75	CALORINE DU SUD	66	NEBRASKA
74	CAROLINE DU NORD	93	NEVADA
89	COLORADO	15	NEW HAMSHIRE
16	CONNECTICUT	21	NEW JERSEY
64	DAKOTA DU NORD	20	NEW YORK
65	DAKOTA DU SUD	90	NOUVEAU-MEXIQUE
69	DELAWARE	30	OHIO
71	DISTRICT DU COLORADO	84	OKLAHOMA
77	FLORIDE	95	OREGON
76	GEORGIE	22	PENNSYLVANIE
98	HAWAI	18	RHODE ISLAND
87	IDAHO	79	TENNESSEE
32	ILLINOIS	85	TEXAS
31	INDIANA	92	UTAH
63	IOWA	16	VERMONT
67	KANSAS	72	VIRGINIE
78	KENTUCKY	73	VIRGINIE OUEST
83	LOUISIANE	94	WASHINGTON
14	MAINE	34	WISCONSIN
43	MARYLAND	88	WYOMING
17	MASSACHUSETTS		

40	AUTRES
70	NE SAIT PAS
99	REFUS DE REpondre

ANNEXE 2

CODIFICATION DES DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CAMIONNAGE

CODE	NOM DE L'ASSOCIATION
01	ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN DOUANES
02	ASSO. DES DISTR. INDEPENDANTS DES PRODUITS PETROLIERS
03	ASSOCIATION DES GARAGISTES & DETAILLANTS D'ESS. DU QUEBEC
04	ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS
05	FEDERATION DU DETAIL ET DES SERVICES DU QUEBEC
06	ASSOCIATION DU CAMIONNAGE DU QUEBEC INC.
07	ASSOCIATION DES GARAGISTES SPECIALISES INC.
08	CORPORATION DES TRANSPORTEURS ROUTIERS DU QUEBEC
09	TRANSPORTEURS EN VRAC DU COMTE DU LAC ST-JEAN
10	L'ASSO. DE SECURITE DANS LES EXPLOITATIONS FORESTIERES
11	L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIERES DU QUEBEC LTEE
12	L'ASSOC. DE SECURITE DES PATES & PAPIER DU QUEBEC INC.
13	ASSOCIATION PETROLIERE DU QUEBEC
14	ASS. NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC.
15	ASS. DES PROPRIETAIRES DE MACHINERIE LOURDE
16	ONTARIO TRUCKING ASSOCIATION
17	AMERICAN TRUCKING ASSOCIATION
18	LA FEDERATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUEBEC
19	ASS. DES MANUFACTURIERS DE BOIS SCIAGE QUEBEC
20	ASS. DES TRANSPORTEURS FORESTIERS DU QUEBEC
21	ASS. DES ENTREPRISES EN SERVICES SANITAIRES DU QUEBEC
22	LIGUE CANAD. TRANSPORT INDUSTRIEL
23	ASS. COOP. DES CAMION. DU SAGUENAY LAC ST-JEAN
24	CANADIAN INTERNATIONAL FREIGHT FORWARDERS ASSOCIA.
25	CANADIAN POOL CAR OPERATORS ASSOCIATION INC.
26	CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC REGION 02
27	TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA REGION 04 INC.
28	POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC REGION 06 INC.
29	SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI OUEST REGION 08
30	LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA REGION 03 INC.
31	POSTE DE TRANSPORT EN VRAC REGION 05 INC.
32	POSTE DE COURTAGE LAVAL INC. REGION 10
33	LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BONAVENTURE INC.
34	SOUS-POSTE DE COURTAGE EN VRAC DE LA VALLEE MATAPEDIA
35	SOUS-POSTE DE COURTAGE DE GASPE NORD INC.
36	SOUS-POSTE DE COURTAGE DE GASPE SUD INC.
37	ASSOCIATION TRANSPORTEUR EN VRAC DE L'OUTAOUAIS INC.
38	TRANSPORTEURS EN VRAC DU COMTE DE PONTIAC INC.
39	SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI OUEST ZONE 03
40	LES TRANSPORTEURS EN VRAC DES ILES-DE-LA-MADELEINE
41	TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.
42	LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE MATANE INC.
43	ASSOCIATION TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA HAUTE GATINEAU
44	SOUS-POSTE TRANSPORT EN VRAC ZONE AMOS INC.
45	SOUS-POSTE D'AFFECTATION PORT CARTIER REGION 09
46	ASSOCIATION TRANSPORTEUR EN VRAC SECTEUR BAIE-COMEAU INC.
47	TRANSPORTEURS EN VRAC DU COMTE DE PAPINEAU INC.

ANNEXE 2

CODIFICATION DES DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CAMIONNAGE

CODE	NOM DE L'ASSOCIATION
48	TRANSPORTEURS EN VRAC 07 SECTEUR LABELLE INC.
49	SOUS-POSTES TRANSPORTEURS EN VRAC CTE ROUYN-NORANDA
50	SOUS-POSTE CAMIONAGE EN VRAC TEMISCAMINGUE ZONE
51	SOUS-POSTE TRANSPORT EN VRAC MATAGAMI INC.
52	SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI-EST ZONE 6
53	SOUS-POSTE DE COURTAGE DE FORESTVILLE INC.
54	SOUS-POSTE DE COURTAGE DE DUPLESSIS INC.
55	SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC CHIBOUGAMAU-CHAPAIS
56	ASSOCIATION BETON QUEBEC
57	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CAMIONS REMORQUES INDEPENDANTS DU QUEBEC INC (APCRIQ)
58	COURTAGE CAN-AM INC
59	AUTRES
88	NE SAIT PAS
99	REFUS DE REpondre

ANNEXE 3

CODIFICATION DU TYPE DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES

CODE	DESCRIPTION
ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL	
01	Animaux vivants
02	Viandes et abats comestibles
03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
04	Laits et produits de la laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
05	Autres produits d'origine, animale non dénommés ni compris ailleurs

PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL

06	Plantes vivantes et produits de la floriculture
07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
09	Café, thé, maté et épices
10	Céréales
11	Produits de la minoterie; malt, amidons et féculés; inuline; gluten de froment
12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux
14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs

GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE

15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale
----	---

ANNEXE 3 (suite)

PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES; TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS

- 16 Préparations de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
- 17 Sucres et sucreries
- 18 Cacao et ses préparations
- 19 Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries
- 20 Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes
- 21 Préparations alimentaires diverses
- 22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres
- 23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
- 24 Tabacs et succédanés de tabac fabriqués

PRODUITS MINÉRAUX

- 25 Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments
- 26 Minerais, scories et cendres
- 27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales

PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES

- 28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes
- 29 Produits chimiques organiques
- 30 Produits pharmaceutiques
- 31 Engrais
- 32 Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres
- 33 Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques

ANNEXE 3 (suite)

- 34 Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cire artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, "cires pour l'art dentaire" et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre
- 35 Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculés modifiés; colles; enzymes
- 36 Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes alliages pyrophoriques; matières inflammables
- 37 Produits photographiques ou cinématographiques
- 38 Produits divers des industries chimiques

**MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES;
CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC**

- 39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières
- 40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc

**PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES
ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE;
ARTICLES DE VOYAGES, SACS A MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES;
OUVRAGES EN BOYAUX**

- 41 Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs
- 42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux
- 43 Pelleteries et fourrures; pelleteries factices

**BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS;
LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE
OU DE VANNERIE**

- 44 Bois brut
- 45 Produits du bois demi-finis (bois de construction et sciage, bardeaux et bardeaux fendus, traverses de chemin de fer et autres sciages, bois travaillé et éléments de construction, placages, contre-plaqués, autres demi-produits en bois tels que manches d'outils, bois traité de toute nature et charbon de bois (y compris les briquettes).
- 46 Ouvrages de sparterie ou de vannerie

ANNEXE 3 (suite)

PÂTE DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES
CELLULOSIQUES; DÉCHETS ET REBUTS DE PAPIER OU DE CARTON;
PAPIER ET SES APPLICATIONS

- 47. Pâte de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; déchets et rebuts de papier ou de carton
- 48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
- 49. Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; texte manuscrits ou dactylographiés et plans

MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES

- 50. Soie
- 51. Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin
- 52. Coton
- 53. Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier
- 54. Filaments synthétiques ou artificiels
- 55. Fibres synthétiques ou artificielles discontinues
- 56. Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie
- 57. Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles
- 58. Tissus spéciaux, surfaces textiles touffetées, dentelles; tapisseries; passementeries; broderies
- 59. Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles
- 60. Etoffes de bonneterie
- 61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie
- 62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie
- 63. Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons

CHAUSSURES, COIFFURES, PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES
FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES; PLUMES APPRÊTÉES ET
ARTICLES EN PLUMES; FLEURS ARTIFICIELLES;
OUVRAGES EN CHEVEUX

- 64. Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets
- 65. Coiffures et parties de coiffures

ANNEXE 3 (suite)

- 66 Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties
67 Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux

OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRES, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES; PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE

- 68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues
69 Produits céramiques
70 Verre et ouvrages en verre

PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES

- 71 Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies

MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX

- 72 Fonte, fer et acier
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier
74 Cuivre et ouvrages en cuivre
75 Nickel et ouvrages en nickel
76 Aluminium et ouvrages en aluminium
78 Plomb et ouvrages en plomb
79 Zinc et ouvrages en zinc
80 Étain et ouvrages en étain
81 Ares métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs
83 Ouvrages divers en métaux communs

ANNEXE 3 (suite)

**MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE
REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU
DE REPRODUCTION D'IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION,
ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS**

- 84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et
engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs
parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du
son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des
images et du son en télévision, et parties et accessoires
de ces appareils

MATÉRIEL DE TRANSPORT

- 86 Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires
et leurs parties; appareils mécaniques (y compris élec-
tromécaniques) de signalisation pour voies de communi-
cations
87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres
véhicules terrestres, leurs parties et accessoires
88 Navigation aérienne ou spatiale
89 Navigation maritime ou fluviale

**INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE
OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE
PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX;
HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE;
PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS**

- 90 Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de
cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision,
instruments et appareils médico-chirurgicaux; parties
et accessoires de ces instruments ou appareils
91 Horlogerie
92 Instruments de musique; parties et accessoires de ces
instruments

ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES

- 93 Armes, munitions et leurs parties et accessoires

ANNEXE 3 (suite)

MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS

- 94 Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaire; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées
- 95 Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports;
- 96 Ouvrages divers
- 97 Objets d'art, de collection ou d'antiquité

AUTRES

- 98 Meubles et autres biens usagés
- 99 Messagerie et colis de moins de quarante-cinq kilos
- 77 Autres
- 00 Ne sait pas ou refus de répondre

Source: Classification type des biens, Catalogue 12-580F, Statistique Canada

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2465680	ABBOT POINT	2415430	ARMAGH
2452200	ABBOTSFORD	2423180	ARMSTRONG
2422410	ABENAKIS	2483740	ARNTFIELD
2438180	ABERCORN	2434320	ARTHABASKA
2484000	ABITIBI	2474760	ARUNDEL
2464500	ABORD A PLOUFFE	2494420	ARVIDA
2440400	ACTON	2435700	ASBESTOS
2440400	ACTON VALE	2436250	ASCOT CORNER
2438780	ADAMSVILLE	2433430	ASTON
2497140	AGUANISH	2433430	ASTON JCT
2465260	AHUNTSIC	2433400	ASTON STN
2490310	ALBANEL	2420430	ATALANTE
2405280	ALBERTVILLE	2468360	ATHELSTAN
2478170	ALCOVE	2465260	ATWATER
2478170	ALDFIELD	2421500	AUBERIVIERE
2449270	ALENCON	2409410	AUCLAIR
2493480	ALMA	2424190	AUDET
2494190	ALOUETTE	2438320	AUSTIN
2472360	ALSTONVALE	2464500	AUTEUIL
2475620	AMH	2484390	AUTHIER
2475620	AMHERST	2484370	AUTHIER NORD
2484445	AMOS	2437600	AYERS CLIFF
2405420	AMQUI	2478110	AYLMER
2420290	ANCIENNE LORETT	2478290	AYLWIN
2410510	ANDREVILLE	2494190	BAGOTVILLE
2417400	ANGE GARDIEN ES	2497350	BAIE COMEAU
2452120	ANGE GARDIEN-M	2465640	BAIE D URFE
2417400	ANGE GARDIEN-Q	2472260	BAIE DES BACONS
2475405	ANGERS	2411120	BAIE DES ROCHER
2483480	ANGLIERS	2406700	BAIE DES SABLES
2465260	ANGUS	2473200	BAIE DU LAC
2465680	ANGUS POINT	2498400	BAIE DU POSTE
2465180	ANJOU	2498400	BAIE JAMES
2402500	ANSE A VALLEAU	2497150	BAIE JOHAN BEET
2402500	ANSE AU GRIFFON	2478110	BAIE SIMARD
2408740	ANSE AU PERSIL	2412450	BAIE ST PAUL
2472200	ANSE AU SABLE	2497530	BAIE STE CATHER
2403370	ANSE PLEUREUSE	2497320	BAIE TRINITE
2403730	ANSE STE ANNE	2443500	BAIE-DE-SHAWINI
2472260	ANSE VAUDREUIL	2442520	BAIEVILLE
2420320	ANSE VICTORIA	2421220	BAILLARGEON
2404130	ANSE-AUX-GASCON	2437300	BALDWIN MILLS
2494120	ANSE-ST-JEAN	2402150	BARACHOIS
2497100	ANTICOSTI ISLA	2474680	BARKMERE
2497100	ANTICOSTI ISLAN	2437300	BARNSTON
2464500	ARESVILLE	2457320	BARONIE
2474000	ARGENTEUIL	2484490	BARRAUTE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2422110	BARRE	2421780	BERNADETTE
2468180	BARRINGTON	2414240	BERNATCHEZ
2484500	BARVILLE	2421700	BERNIERES
2456120	BASSIN DE CHAMB	2497860	BERSIMIS
2469600	BASSIN DE CHATE	2414700	BERTHIER
2421340	BASSIN DE LA CH	2449220	BERTHIERVILLE
2432160	BATISCAN	2439680	BETHANIE
2466420	BAURETTE	2497410	BETSIAMITES
2465620	BEACONSFIELD	2407660	BIC
2483310	BEARN	2407260	BIENCOURT
2484930	BEATTYVILLE	2421420	BIENVILLE
2498400	BEAUCANTON	2479300	BIRCH MANOR
2423900	BEAUCE	2425540	BIRCHTON
2423380	BEAUCEVILLE	2426430	BISHOPTON
2429900	BEAUDET	2404360	BLACK CAPE
2483630	BEAUDRY	2427220	BLACK LAKE
2470180	BEAUHARNOIS	2455200	BLACKPOOL
2416700	BEAULIEU	2463190	BLAINVILLE
2415660	BEAUMONT	2497110	BLANC SABLON
2415780	BEAUMONT EST	2475470	BLANCHE
2420110	BEAUPORT	2421170	BLANCHET
2420110	BEAUPORT EST	2478470	BLUE SEA LAKE
2420110	BEAUPORT OUEST	2475580	BOILEAU
2417240	BEAUPRE	2478660	BOIS FRANC
2465620	BEAUREPAIRE	2463200	BOIS-DES-FILION
2433320	BECANCOUR	2463110	BOISBRIAND
2454360	BEDFORD	2417360	BOISCHATEL
2437460	BEEBE	2438320	BOLTON EST
2437440	BEEBE PLAIN	2441620	BON CONSEIL
2494610	BEGIN	2420140	BON PASTEUR
2429110	BELAIR	2404280	BONAVENTURE
2464500	BELANGER	2425580	BONNETERRE
2484510	BELCOURT	2439450	BONSECOURS
2402150	BELLE ANSE	2465260	BOSCOVILLE
2472300	BELLE PLAGE	2412250	BOUCHARD
2473650	BELLE RIVIERE	2456750	BOUCHERVILLE
2443780	BELLEAU	2478430	BOUCHETTE
2415000	BELLECHASSE	2484345	BOULE
2463370	BELLEFEUILLE	2420140	BOURG LA REINE
2476440	BELLERIVE STATI	2420140	BOURG ROYAL
2483440	BELLETERRE	2484180	BOURLAMAQUE
2469540	BELLEVUE	2465680	BOYER POINT
2469540	BELLEVUE STATIO	2497110	BRADORE BAY
2457150	BELOEIL	2417320	BRAS SAULT PUCE
2420230	BELVEDERE	2413420	BRAS-D'APIC
2497510	BERGERONNES	2421260	BREAKEYVILLE
2420320	BERGERVILLE	2463700	BREBEUF

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2480120	BRECKENRIDGE	2420350	CAP ROUGE
2456400	BRENTWOOD	2464500	CAP SAINT MARTI
2465260	BRESLAY	2429300	CAP SANTE
2420400	BRIDGE	2414510	CAP ST IGNACE
2402150	BRIDGEVILLE	2403580	CAP-AU-RENARD
2438700	BRIGHAM	2417200	CAP-TOURMENTE
2480150	BRISTOL	2404330	CAPLAN
2438450	BROME	2406280	CAPUCINS
2438780	BROMONT	2456200	CARIGNAN
2435200	BROMPTON	2474150	CARILLON
2435170	BROMPTONVILLE	2404480	CARLETON
2456400	BROOKLINE	2404480	CARLETON SUR ME
2466380	BROSSARD	2421340	CARRIER
2466300	BROSSEAU	2421340	CARRIER JONCTIO
2423780	BROUGHTON STN	2494500	CARRIERE
2474270	BROWNSBURG	2470320	CARTIER
2463250	BRUCHESI	2465260	CARTIERVILLE
2472150	BRUCY	2478140	CASCADES
2476650	BRUNET	2432970	CASEY
2480250	BRYSON	2456400	CASTLE GARDENS
2475410	BUCKINGHAM	2466820	CAUGHNAWAGA
2415280	BUCKLAND	2405240	CAUSAPSCAL
2425540	BULWER	2468660	CAZAVILLE
2478140	BURNET	2417320	CAZEAU
2425710	BURY	2465540	CEDAR PARK STAT
2462510	CABANE RONDE	2471170	CEDARS
2409500	CABANO	2452440	CHAMBLEY RICHEL
2408620	CACOUNA	2456120	CHAMBLY
2484260	CADILLAC	2490160	CHAMBORD
2457600	CALIXA-LAVALLEE	2420400	CHAMPIGNY
2420110	CALLIERES	2432220	CHAMPLAIN
2474330	CALUMET	2484520	CHAMPNEUF
2480300	CALUMET ISLAND	2402300	CHANDLER
2478140	CAMP FORTUNE	2498180	CHAPAIS
2420470	CAMP VALCARTIER	2480350	CHAPEAU
2480260	CAMPBELLS BAY	2443440	CHARETTE
2466420	CANDIAC	2463580	CHARLEBOIS
2498900	CANIAPISCAU	2465540	CHARLEBOIS POIN
2479600	CANTLEY	2462260	CHARLEMAGNE
2411200	CAP A LAIGLE	2420140	CHARLESBOURG
2465700	CAP A LORME	2420140	CHARLESBOURG ES
2401300	CAP AUX MEULES	2420230	CHARLESBOURG OU
2402500	CAP AUX OS	2420140	CHARLESBOURGEST
2403730	CAP CHAT	2411900	CHARLEVOIX EST
2402150	CAP D ESPOIR	2421600	CHARNY
2432280	CAP DE LA MADEL	2480200	CHARTERIS
2402500	CAP DES ROSIERS	2425110	CHARTIERVILLE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2420140	CHATEAU BIGOT	2454240	CLARENCEVILLE
2420200	CHATEAU D EAU	2497270	CLARKE CITY
2420530	CHATEAU LAC BEA	2484290	CLERICY
2417320	CHATEAU RICHER	2411480	CLERMONT
2469600	CHATEAUGUAY	2484325	CLERVAL
2469600	CHATEAUGUAY BAS	2425300	CLIFTON EST
2469600	CHATEAUGUAY CEN	2402650	CLORIDORME
2469600	CHATEAUGUAY HEI	2483610	CLOUTIER
2469600	CHATEAUGUAY PAR	2484930	CLOVA
2474300	CHATHAM	2437280	COATICOOK
2421650	CHAUDIERE	2402150	COIN-DU-BANC
2421550	CHAUDIERE BASSI	2427210	COLERAINE
2494420	CHAUVIGNY	2484190	COLOMBIERE
2484670	HAZEL	2484360	COLOMBOURG
2478140	CHELSEA	2472360	COMO
2478140	CHELSEA FALLS	2472360	COMO EST
2421220	CHEMIN CRAIG	2425380	COMPTON
2473420	CHEMIN DE LANNO	2498400	COMTOIS
2479600	CHEMIN DES PINS	2478110	CONNAUGHT GARDE
2456650	CHEMIN GENTILLY	2457780	CONTRECOEUR
2475530	CHENEVILLE	2425520	COOKSHIRE
2434220	CHENIER	2465480	COTE DE LIESSE
2462240	CHERRIER	2464500	COTE DES OUMET
2461460	CHERTSEY	2464500	COTE DES PERRON
2434140	CHESTERVILLE	2469600	COTE SAINT JOSE
2420110	CHEVALIER	2465440	COTE SAINT LUC
2498200	CHIBOUGAMAU	2465260	COTE SAINT MICH
2480520	CHICHESTER	2466500	COTE SAINTE CAT
2473120	CHICOT	2465260	COTE VISITATION
2494300	CHICOUTIMI	2471270	COTEAU DU LAC
2494300	CHICOUTIMI CENT	2471420	COTEAU LANDING
2494300	CHICOUTIMI EST	2456650	COTEAU ROUGE
2494300	CHICOUTIMI NORD	2471370	COTEAU-STATION
2494300	CHICOUTIMI OUES	2420470	COURCELETTE
2472360	CHOISY	2424580	COURCELLES
2464500	CHOMEDEY	2420110	COURVILLE
2494420	CHUTE A CARON	2479600	COUSINEAU
2493780	CHUTE A LA SAVA	2468240	COVEY HILL
2497390	CHUTE AUX OUTAR	2454480	COWANSVILLE
2494955	CHUTE DES PASSE	2458150	CRABTREE
2493700	CHUTE DU DIABLE	2458200	CRABTREE MILLS
2494420	CHUTE MURDOCH W	2421220	CRAIG ROAD STAT
2494490	CHUTE SHIPSHAW	2404580	CROSS POINT
2429620	CHUTE-PANET	2456400	CROYDEN
2476610	CHUTE-ST-PHILIP	2465700	CRYSTAL
2429160	CHUTES MACDOUGA	2465700	CRYSTAL BEACH
2456650	CITE DE JACQUES	2474300	CUSHING

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2402500	D AIGUILLON	2475420	DODDS LAKE
2417400	D ORLEANS	2490290	DOLBEAU
2414170	DAAQUAM	2465580	DOLLARD DES ORM
2484300	DALEMBERT	2472200	DOMAINE
2474300	DALESVILLE	2456120	DOMAINE DES HAU
2471780	DALHOUSIE STATI	2465420	DOMINION
2490170	DALMAS	2429280	DONNACONA
2478170	DALY CREEK	2472230	DORION
2480410	DANFORD LAKE	2472230	DORION VAUDREUI
2435720	DANVILLE	2465500	DORVAL
2464500	DARGENSON	2465500	DORVAL AIRPORT
2421700	DARVEAU	2465520	DORVAL ISLAND
2484970	DAVANGUS	2465500	DORVAL STATION
2434580	DAVELUYVILLE	2428290	DOSQUET
2480480	DAVIDSON	2402500	DOUGLASTOWN
2479600	DAVIDSON CORNER	2451460	DOUVILLE
2471720	DE BEAUJEU	2404530	DRAPEAU
2497220	DE GRASSE	2424360	DROLET
2469540	DE LERY	2441700	DRUMMONDVILLE
2456120	DE SALABERRY PA	2420140	DUBERGER
2436400	DEAUVILLE	2484930	DUBUISSON
2434600	DEFOY	2429130	DUCHESNAY
2409150	DEGELIS	2478170	DUCLOS
2478560	DELEAGE	2426480	DUDSWELL
2493530	DELISLE	2417400	DUFURNEL
2465260	DELORIMIER	2475700	DUHAMEL
2466600	DELSON	2468720	DUNDEE
2466600	DELSON STATION	2454450	DUNHAM
2480370	DEMERS-CENTRE	2480300	DUNRAVEN
2493280	DESBIENS	2484310	DUPARQUET
2428780	DESCHAILLONS	2432970	DUPLESSIS
2429400	DESCHAMBAULT	2458580	DUPONT
2478110	DESCHENES	2484700	DUPUY
2480370	DESJARDINSVILLE	2441340	DURHAM SUD
2498400	DESMARAISVILLE	2464500	DUVERNAY
2429110	DESMAURES	2464500	DUVERNAY EST
2484750	DESMELOIZES	2423480	E BROUGHTON STN
2484930	DESPINASSY	2480120	EARDLEY
2464500	DESPRAIRIES	2478170	EAST ALDFIELD
2484305	DESTOR	2425740	EAST ANGUS
2473180	DEUX MONTAGNES	2423460	EAST BROUGHTON
2468360	DEWITTVILLE	2438600	EAST FARNHAM
2421300	DIAMOND	2456400	EAST GREENFIELD
2490580	DIDYME	2425260	EAST HEREFORD
2426600	DISRAELI	2498850	EASTMAIN
2465420	DIXIE	2438340	EASTMAN
2437170	DIXVILLE	2425540	EATON

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2476560	ECOWI	2473120	FRESNIERE
2461480	ENTRELACS	2424210	FRONTENAC
2401150	ENTRY ISLAND	2480470	FT COULONGE
2497490	ESCOUMINS	2483410	FUGEREVILLE
2404560	ESCUMINAC	2438500	FULFORD
2407250	ESPRIT SAINT	2497740	GAGNON
2410140	ESTCOURT	2484340	GALLICHAN
2463570	ESTEREL	2456650	GAMACHE
2483710	EVAIN	2465240	GAMELIN
2420110	EVERELL	2465660	GARDENVALE
2483300	FABRE	2456650	GARDENVILLE
2464500	FABREVILLE	2426250	GARTHBY
2494600	FALARDEAU	2404130	GASCONS
2498400	FARIBAULT-ABITI	2402500	GASPE
2406900	FARIBAULT-MATAN	2479600	GATINEAU
2478500	FARLEY	2479600	GATINEAU MILL
2478140	FARM POINT	2479600	GATINEAU STATIO
2483650	FARMBOROUGH	2474190	GENEVA
2479600	FARMERS RAPIDS	2433320	GENTILLY
2454750	FARNHAM	2437480	GEORGEVILLE
2478170	FARRELLTON	2497110	GETHSEMANI
2475110	FASSETT	2420110	GIFFARD
2401350	FATIMA	2417320	GIGUERE
2420230	FAUBOURG ST JEN	2490540	GIRARDVILLE
2494160	FERLAND	2478140	GLEN EAGLE
2420230	FERME DE MAIZER	2438280	GLEN SUTTON
2476710	FERME NEUVE	2478110	GLENWOOD DOMAIN
2497770	FERMONT	2497330	GODBOUT
2437480	FITCH BAY	2425036	GOULD
2436300	FLEURIMONT	2478320	GRACEFIELD
2426300	FONTAINEBLEU	2483670	GRANADA
2402500	FONTENELLE	2439240	GRANBY
2497435	FORESTVILLE	2420400	GRAND DESERT
2465680	FORGET POINT	2402650	GRAND ETANG
2456120	FORT CHAMBLY	2407950	GRAND LAC NEIGE
2498650	FORT CHIMO	2432550	GRAND MERE
2498430	FORT GEORGE	2406780	GRAND METIS
2480540	FORT WILLIAM	2402280	GRAND PABOS
2472200	FORTIER POINT	2478710	GRAND REMOUS
2428730	FORTIERVILLE	2401350	GRAND RUISSEAU
2429140	FOSSAMBAULT SUR	2433640	GRAND ST ESPRIT
2438500	FOSTER	2432630	GRANDE ANSE
2402500	FOX RIVER	2494190	GRANDE BAIE
2422370	FRAMPTON	2404380	GRANDE CASCAPED
2468300	FRANKLIN	2473120	GRANDE COTE
2497340	FRANQUELIN	2401500	GRANDE ENTREE
2454120	FRELIGHSBURG	2470740	GRANDE ILE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2402200	GRANDE RIVIERE	2455200	HENRYSBURG
2402750	GRANDE VALLEE	2453200	HENRYVILLE
2497500	GRANDES BERGERO	2468360	HERDMAN
2432570	GRANDES PILES	2432510	HEROUXVILLE
2437460	GRANITEVILLE	2429780	HERVEY-JUNCTION
2441710	GRANTHAM OUEST	2438140	HIGHWATER
2498600	GREAT WHALE RIV	2468360	HINCHINBROOK
2456450	GREENFIELD PARK	2465260	HOCHELAGA
2435400	GREENLAY	2475420	HOLLAND MILLS
2462310	GREENWICH VILLA	2415370	HONFLEUR
2474320	GRENVILLE	2404200	HOPETOWN
2429450	GRONDINES	2401450	HOUSE HARBOUR
2403370	GROS MORNE	2469660	HOWICK
2420140	GROS PIN	2474780	HUBERDEAU
2401600	GROSSE ILE	2472360	HUDSON
2406400	GROSSES ROCHES	2472360	HUDSON HEIGHTS
2465420	GROVEHILL STATI	2479300	HULL
2421420	GUAY	2479600	HULL EST
2476640	GUENETTE	2478140	HULL PARTIE OUE
2483520	GUERIN	2478110	HULL SUD
2483380	GUIGUES	2447500	HUNTERSTOWN
2484985	GUYENNE	2468480	HUNTINGDON
2494420	HA HA	2436200	HUNTINGVILLE
2494420	HA HA BAY JONCT	2453700	IBERVILLE
2421460	HADLOW	2465340	ILE AUX HERONS
2421500	HADLOW STATION	2455380	ILE AUX NOIX
2402500	HALDIMAND	2472230	ILE AUX PINS
2426690	HAM-NORD	2464500	ILE AUX VACHES
2426560	HAM-SUD	2465720	ILE BIZARD
2423300	HAMEL	2462110	ILE BOUCHARD
2465380	HAMPSTEAD	2464500	ILE BRIGRAS
2472180	HARDWOOD	2472310	ILE CADIEUX
2421420	HARLAKA	2472260	ILE CADIEUX STA
2474410	HARRINGTON	2456650	ILE CHARRON
2497110	HARRINGTON HARB	2401180	ILE DE LA MADEL
2437520	HATLEY	2469540	ILE DE LA PAIX
2420230	HAUTE VILLE	2456120	ILE DEMERS
2497360	HAUTERIVE	2465320	ILE DES SOEURS
2468240	HAVELOCK	2465500	ILE DIXIE
2401180	HAVRE AUBERT	2465520	ILE DORVAL
2401450	HAVRE AUX MAISO	2463220	ILE DU MOULIN
2497160	HAVRE ST PIERRE	2456650	ILE DUFORT
2465260	HAYNES ISLAND	2449280	ILE DUPAS
2493200	HEBERTVILLE	2456200	ILE GOYER
2493400	HEBERTVILLE STA	2456750	ILE GROS BOIS
2468120	HEMMINGFORD	2472150	ILE PERROT
2427450	HENDERSON VALE	2472150	ILE PERROT STAT

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2472150	ILE PERROT SUD	2476420	KIAMIKA
2469600	ILE SAINT BERNA	2458310	KILDARE
2463220	ILE SAINT JEAN	2474380	KILMAR
2465260	ILE SAINTE HELE	2479600	KINGS
2456750	ILE SAINTE MARG	2435340	KINGSBURY
2457320	ILE SAINTE THER	2435780	KINGSEY
2484200	ILE SISCOE	2441120	KINGSEY FALLS
2457320	ILE STE THERESE	2478140	KINGSMERE
2455380	ILE-AUX-NOIX	2427420	KINNEARS MILLS
2412180	ILES AUX COUDRE	2483920	KIPAWA
2464500	ILES LAVAL	2441250	KIRKDALE
2420830	INDIAN LORETTE	2465600	KIRKLAND
2427440	INVERNESS	2478140	KIRKS FERRY
2438500	IRON HILL	2422130	KIROUAC
2479300	IRONSIDE	2438500	KNOWLTON
2425580	ISLAND BROOK	2498900	KOARTAK
2414790	ISLE AUX GRUES	2455650	L ACADIE
2408520	ISLE VERTE	2404580	L ALVERNE
2464500	ISLESMERE	2417400	L ANGE GARDIEN
2497300	ISLETS CARIBOO	2476520	L ANNONCIATION
2428470	ISSOUDUN	2402150	L ANSE A BEAUF
2463640	IVRY NORD	2402500	L ANSE A VALLEA
2498900	IVUGIVIK	2462140	L ASSOMPTION
2484200	JACOLA	2441300	L AVENIR
2456650	JACQUES CARTIER	2462360	L EPIPHANIE
2498400	JAMES BAY	2401250	L ETANG DU NORD
2494025	JEAN DECHENE	2462110	L ILE BOUCHARD
2479600	JEANNE D ARC	2472200	L ILE PERROT
2423330	JERSEY MILLS	2413720	L'ISLET
2420260	JESUS OUVRIER	2494190	LA BAIE
2421600	JOFFRE	2412120	LA BALEINE
2425540	JOHNVILLE	2417460	LA BRANCHE
2458240	JOLIETTE	2476120	LA CONCEPTION
2428370	JOLY	2432740	LA CROCHE
2494420	JONQUIERE	2415660	LA DURANTAYE
2494420	JONQUIERE KENOG	2420230	LA FERME DE MAI
2498400	JOUTEL	2473120	LA GRANDE FRESN
2420400	JOUVENCE	2424650	LA GUADELOUPE
2478170	JOYNT	2476560	LA MACAZA
2410570	KAMOURASKA	2411350	LA MALBAIE
2437700	KATEVALE	2466300	LA MENNAIS
2478290	KAZABAZUA	2476260	LA MINERVE
2497110	KEGASHKA	2498400	LA MORANDIERE
2468420	KELSO	2484240	LA MOTTE
2494420	KENOGAMI	2466380	LA NATIVITE DEL
2468540	KENSINGTON	2494955	LA PASSE DANGER
2420110	KENT HOUSE	2425600	LA PATRIE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2478170	LA PECHE	2475660	LAC DES PLAGES
2432110	LA PERADE	2421340	LAC DES PLAINES
2420230	LA PETITE RIVIE	2474440	LAC DES SEIZE I
2466380	LA PINIERE	2476260	LAC DESERT
2462510	LA PLAINE	2424360	LAC DROLET
2410760	LA POCATIERE	2429110	LAC DU CALVAIRE
2457110	LA POUDRIERE	2476380	LAC DU CERF
2466300	LA PRAIRIE	2484295	LAC DUFAULT
2451400	LA PRESENTATION	2463400	LAC ECHO
2451460	LA PROVIDENCE	2420750	LAC EDOUARD
2494420	LA RATIERE	2422230	LAC ETCHEMIN
2405660	LA REDEMPTION	2414120	LAC FRONTIERE
2484710	LA REINE	2476660	LAC GATINEAU
2409340	LA RESURRECTION	2474660	LAC GEMONT
2484685	LA SARRE	2475500	LAC GROSLEAU
2497110	LA TABATIERE	2463390	LAC GUINDON
2466600	LA TORTUE	2405360	LAC HUMQUI
2473420	LA TRAPPE	2484180	LAC LEMOINE
2432700	LA TUQUE	2420430	LAC LEON
2401250	LA VERNIERE	2494400	LAC LONG
2442480	LA VISITATION	2463630	LAC MANITOU
2476200	LABELLE	2463390	LAC MAROIS
2417400	LABERGE	2463580	LAC MASSON
2420560	LABRECQUE	2475420	LAC MCGREGOR
2497940	LABRIEVILLE	2478140	LAC MEACH
2494300	LABROSSE JONCTI	2424200	LAC MEGANTIC
2432660	LAC A BEAUCE	2463780	LAC MERCIER
2432380	LAC A LA TORTUE	2458510	LAC NOIR
2405480	LAC AU SAUMON	2461440	LAC PARE
2494400	LAC AUX BLUETS	2423280	LAC POULIN
2429780	LAC AUX SABLES	2463660	LAC QUENOUILLE
2420530	LAC BEAUPORT	2476480	LAC SAGUAY
2420430	LAC BONHOMME	2429110	LAC SAINT AUGUS
2490110	LAC BOUCHETTE	2462310	LAC SAMSON
2463670	LAC CARRE	2484720	LAC SAUVAGE
2484930	LAC CASTAGNIER	2429590	LAC SERGENT
2480430	LAC CAYAMANT	2475540	LAC SIMON
2420140	LAC CLEMENT	2420510	LAC ST CHARLES
2463480	LAC CONNELLY	2493960	LAC ST JEAN ALM
2463480	LAC DE L'ACHIGA	2493940	LAC ST JEAN BEL
2463480	LAC DE LACHIGAN	2490900	LAC ST JEAN OUE
2420490	LAC DELAGE	2429180	LAC ST JOSEPH
2407280	LAC DES AIGLES	2476680	LAC ST PAUL
2476630	LAC DES ECORCES	2478260	LAC STE MARIE
2479300	LAC DES FEES	2463680	LAC SUPERIEUR
2476400	LAC DES ILES	2413680	LAC TROIS SAUMO
2478170	LAC DES LOUPS	2465420	LACH

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2462280	LACHENAIE	2417460	LAVAL NORD
2465420	LACHINE	2464500	LAVAL SUR LE LA
2465340	LACHINE RAPIDS	2464500	LAVALDESRAPIDES
2474230	LACHUTE	2449120	LAVALTRIE
2455120	LACOLLE	2417320	LAVERDIERE
2484230	LACORNE	2483390	LAVERLOCHERE
2476540	LACOSTE	2443140	LAVOIE
2480220	LADYSMITH	2439400	LAWRENCEVILLE
2415470	LAFAYETTE	2452780	LE DEBOULIS
2484410	LAFERTE	2462240	LE GARDEUR
2456400	LAFLECHE	2498120	LEBEL-SUR-QUEVI
2463350	LAFONTAINE	2428680	LECLERCVILLE
2483450	LAFORCE	2427470	LEEDS VILLAGE
2420230	LAIRET	2441380	LEFEBVRE
2474540	LAKEFIELD	2417320	LEFRANCOIS
2465540	LAKESIDE	2409410	LEJEUNE
2474410	LAKEVIEW	2433140	LEMIEUX
2478110	LAKEVIEW TERRAC	2417320	LEMOINE
2424500	LAMBTON	2456500	LEMOYNE
2484930	LAMORANDIERE	2436150	LENNOXVILLE
2409560	LAMY	2462360	LEPIPHANIE
2484470	LANDRIENNE	2469540	LERY
2452120	LANGE GARDIEN R	2433240	LES BECQUETS
2417400	LANGE GARDIEN-E	2406710	LES BOULES
2483920	LANIEL	2497410	LES BUISSONS
2449180	LANORAIE	2471170	LES CEDRES
2463600	LANTIER	2417120	LES CHENAUX
2494440	LAROUCHE	2412250	LES EBOULEMENTS
2478140	LARRIMAC LINKS	2429280	LES ECUREUILS
2465340	LASALLE	2497490	LES ESCOUMINS
2404700	LASCENSION DE P	2409260	LES ETROITS
2476580	LASCENSION LABE	2407430	LES HAUTEURS
2493700	LASCENSION LSJ	2406310	LES MECHINS
2494200	LATERRIERE	2420230	LES SAULES
2494300	LATERRIERE JONC	2463400	LESAGE
2483420	LATULIPE	2421460	LEVIS
2484420	LAUNAY	2498400	LG 1
2474460	LAUREL	2498400	LG 2
2462700	LAURENTIDES	2498400	LG 3
2428440	Laurier	2498400	LG 4
2428440	Laurier Station	2479600	LIMBOUR
2427570	Laurierville	2426450	LIME BRIDGE
2421420	LAUZON	2420230	LIMOILOU
2421420	LAUZON OUEST	2423150	LINIERE
2464500	LAVAL	2408520	LISLE VERTE
2464500	LAVAL DES RAPID	2413720	LISLET
2464500	LAVAL LINKS	2413740	LISLET SUR MER

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2413720	LISLETVILLE	2474300	MARELAN
2402200	LITTLE PABOS	2404460	MARIA
2497170	LONGUE POINTE	2452400	MARIEVILLE
2456650	LONGUEUIL	2465500	MARION POINT
2420830	LORETTE I R	2424310	MARSBORO
2420830	LORETTE 7	2403550	MARSOUI
2420200	LORETTEVILLE	2494300	MARTEL
2463170	LORRAINE	2478170	MARTIN LAKE
2483350	LORRAINVILLE	2478230	MARTINDALE
2474410	LOST RIVER	2425360	MARTINVILLE
2428660	LOTBINIERE	2480150	MARYLAND
2409400	LOTS RENVERSES	2462310	MASCOUCHE
2447120	LOUISEVILLE	2462310	MASCOUCHE RAPID
2458400	LOURDES DE JOLI	2478170	MASHAM MILLS
2497110	LOURDES DU BLAN	2478170	MASHAM NORD
2484930	LOUVICOURT	2478170	MASHAM SUD
2478230	LOW	2447180	MASKINONGE
2478110	LUCERNE	2437580	MASSAWIPPI
2407530	LUCEVILLE	2497240	MASSEY PARK
2480120	LUSKVILLE	2475405	MASSON
2427510	LYSTER	2450180	MASSUEVILLE
2478730	LYTTON	2420110	MASTAI
2484365	MACAMIC	2498150	MATAGAMI
2434560	MADDINGTON FALL	2406600	MATANE
2403330	MADELEINE CENTR	2404650	MATAPEDIA
2472200	MADORE BAY	2432940	MATTAWIN
2437780	MAGOG	2420230	MAUFILS
2497180	MAGPIE	2475380	MAYO
2465260	MAISONNEUVE	2465660	MCDONALD COLLEG
2420230	MAIZERETS	2475420	MCGREGOR LAKE
2484210	MALARTIC	2457110	MCMASTERVILLE
2402150	MALBAIE	2483650	MCWATTERS
2494210	MALHERBE	2478140	MEACH LAKE
2497840	MALLOTENAM I R	2427000	MEGANTIC
2425200	MALVINA	2435320	MELBOURNE
2484330	MANCEBOURG	2470460	MELOCHEVILLE
2403330	MANCHE D EPEE	2469480	MERCIER
2497410	MANICOUAGAN	2478500	MESSINES
2463640	MANITOU	2493320	METABETCHOUAN
2478590	MANIWAKI	2406720	METIS BEACH
2404580	MANN SETTLEMENT	2497110	MIDDLE BAY
2484433	MANNEVILLE	2404530	MIGUASHA
2432970	MANOUANE	2424300	MILAN
2433110	MANSEAU	2465260	MILE END
2438140	MANSONVILLE	2464500	MILLE ILES
2470110	MAPLE GROVE	2474580	MILLE ISLES
2426450	MARBLETON	2401180	MILLERAND

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2404046	MILLSTREAM	2403680	MT ALBERT
2439320	MILTON EAST	2417950	MT APICA
2497830	MINGAN	2484290	MT BRUN
2498400	MIQUELON	2410370	MT CARMEL
2473650	MIRABEL	2463430	MT GABRIEL
2454000	MISSISQUOI	2407480	MT JOLI
2490275	MISTASSINI	2476650	MT LAURIER
2425390	MOES RIVER	2403370	MT LOUIS
2483460	MOFFET	2463490	MT ROLLAND
2497240	MOISIE	2465460	MT ROYAL
2413500	MONK	2452780	MT ST HILAIRE
2465480	MONKLANDS	2476690	MT ST MICHEL
2417950	MONT APICA	2403400	MT ST PIERRE
2410370	MONT CARMEL KAM	2463780	MT TREMBLANT
2407360	MONT LEBEL	2465260	MTL
2420140	MONT SAINT AUBE	2465260	MTL WHARF
2420530	MONT SAINT CAST	2403200	MURDOCHVILLE
2453550	MONT ST GREGOIR	2497940	MUTTON BAY
2456310	MONTARVILLE	2454520	MYSTIC
2429680	MONTAUBAN	2490360	N D DE LA DORE
2483620	MONTBEILLARD	2461510	N D DE LA MERCI
2461340	MONTCALM	2475170	N D DE LA PAIX
2478650	MONTCERF	2472200	N D DE LILE PER
2475120	MONTEBELLO	2420290	N D DE LORETTE
2473120	MONTEE DU DOMAI	2427780	N D DE LOURDES
2473120	MONTEE-GRAND-SA	2476360	N D DE PONTMAIN
2474460	MONTFORT	2420230	N D DES ANGES
2414550	MONTMAGNY	2424240	N D DES BOIS
2414380	MONTMINY	2463490	N D DES LAURENT
2420110	MONTMORENCY	2423370	N D DES PINS
2475520	MONTPELLIER	2476340	N D DU LAUS
2465260	MONTREAL	2483500	N D DU NORD
2465500	MONTREAL AIRPOR	2408770	N D DU PORTAGE
2465160	MONTREAL EST	2475560	NAMUR
2465200	MONTREAL NORD	2424320	NANTES
2465360	MONTREAL OUEST	2467200	NAPIERVILLE
2456650	MONTREAL SUD	2497130	NATASHQUAN
2462310	MOORECREST	2452480	ND DE BON SECOU
2494440	MOQUIN	2494300	ND DE GRASSE
2417320	MOREL	2475450	ND DE LA SALETT
2414650	MORIGEAU	2465480	ND DE LIESSE
2474620	MORIN HEIGHTS	2490520	ND DE LORETTE
2402500	MORRIS	2442660	ND DE PIERREVIL
2421220	MOULIN GOSSELIN	2454600	ND DE STANBRIDG
2417460	MOULIN VALLIERE	2420140	ND DES LAURENTI
2417950	MOUNT APICA	2411580	ND DES MONTS
2456310	MOUNT BRUNO	2458260	ND DES PRAIRIES

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2441620	ND DU BON CONSE	2465320	NUNS ISLAND
2420230	ND DU CHEMIN	2404580	OAK BAY
2409370	ND DU LAC	2404580	OAK BAY MILLS
2455180	ND DU MONT-CARM	2484930	OBASKA
2494630	ND DU ROSAIRE C	2442830	ODANAK 12
2414480	ND DU ROSAIRE M	2473380	OKA
2466380	ND DU S-C BROSS	2473340	OKA SUR LE LAC
2456400	ND DU S-C S-HIL	2473820	OKA 16
2420140	NDDL	2478140	OLD CHELSEA
2408770	NDDP	2497110	OLD FORT BAY
2409370	NDL	2401600	OLD HARRY
2483500	NDN	2437740	OMERVILLE
2483530	NEDELEC	2480120	ONSLow CORNERS
2407550	NEIGETTE	2494420	OREE DES BOIS
2420400	NEILSONVILLE	2438340	ORFORD LAKE
2498240	NEMISKAU	2420110	ORLEANS
2420230	NEUFCHATEL	2469740	ORMSTOWN
2429250	NEUVILLE	2420140	ORSAINVILLE
2404260	NEW CARLISLE	2432130	ORVILLIERS
2456400	NEW CROYDON	2480450	OTTER LAKE
2463270	NEW GLASGOW	2452700	OTTERBURN HEIGH
2421550	NEW LIVERPOOL	2452700	OTTERBURN PARK
2404360	NEW RICHMOND	2465280	OUTREMONT
2402350	NEWPORT	2402280	PABOS
2433660	NICOLET	2409220	PACKINGTON
2470600	NITRO	2498860	PAINT HILLS
2465700	NOEL	2484350	PALMAROLLE
2476440	NOMININGUE	2497410	PAPINACHOIS
2483690	NORANDA	2475900	PAPINEAU
2434400	NORBERTVILLE	2475240	PAPINEAUVILLE
2490340	NORMANDIN	2425240	PAQUETTEVILLE
2484740	NORMETAL	2484930	PARADIS
2437650	NORTH HATLEY	2420110	PARC BELLEVUE
2464500	NORTH ISLAND	2479300	PARC DE LA MONT
2465360	NORTH JUNCTION	2479300	PARC MOUSSETTE
2439450	NORTH STUKELY	2432780	PARENT
2480150	NORWAY BAY	2428760	PARISVILLE
2452480	NOTRE DAME DE B	2404230	PASPEBIAC
2494300	NOTRE DAME DE G	2478140	PATTERSON
2465480	NOTRE DAME DE L	2498900	PAYNE BAY
2420140	NOTRE DAME DESL	2457320	PAYS BRULE
2411580	NOTRE DAME DESM	2402500	PENOUILLE
2420230	NOTRE DAME DU C	2402150	PERCE
2414480	NOTRE DAME DU R	2490270	PERIBONCA
2484530	NOTTAWAY	2475420	PERKINS
2404530	NOUVELLE	2475420	PERKINS SUR LE
2454280	NOYAN	2457320	PEROU

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2484190	PERRON	2478380	POINT COMFORT
2456650	PETIT BOIS	2479600	POINTE A GATINE
2417200	PETIT CAP	2474380	POINTE AU CHENE
2463630	PETIT LAC LONG	2401450	POINTE AU LOUP
2463250	PETIT MASCOUCHE	2407560	POINTE AU PERE
2402200	PETIT PABOS	2411300	POINTE AU PIC
2417320	PETIT PRE	2473420	POINTE AUX ANGL
2420230	PETIT RIVIERE Q	2465680	POINTE AUX MOUT
2494110	PETIT SAGUENAY	2472150	POINTE AUX RENA
2402650	PETITE ANSE	2465140	POINTE AUX TREM
2464500	PETITE COTE STR	2490170	POINTE BLEUE
2462200	PETITE LASSOMPT	2472260	POINTE CAVAGNAL
2403330	PETITE MADELAIN	2465540	POINTE CLAIRE
2406580	PETITE MATANE	2497320	POINTE DES MONT
2457320	PETITE PRAIRIE	2420350	POINTE DESCHAMB
2402500	PETITE RIV AU R	2472200	POINTE DU DOMAI
2402200	PETITE RIV OUES	2443200	POINTE DU LAC
2402700	PETITE VALLEE	2479600	POINTE GATINEAU
2497510	PETITES BERGERO	2402500	POINTE JAUNE
2454180	PHILIPSBURG	2472180	POINTE LA FLECH
2465500	PICARD POINT	2472180	POINTE LA ROCHE
2457320	PICARDIE	2497370	POINTE LEBEL
2465200	PIE IX	2469540	POINTE MERCIER
2463460	PIEDMONT	2497530	POINTE NOIRE
2465700	PIERREFONDS	2497130	POINTE PARENT
2442580	PIERREVILLE	2469540	POINTE PICHE
2454200	PIGEON HILL	2465260	POINTE SAINT CH
2454310	PIKE RIVER	2421780	POINTE SAINT NI
2472180	PINCOURT	2465540	POINTE-CLAIRE
2472180	PINCOURT POINT	2476680	POISSANT
2473200	PINE BEACH	2475420	POLTIMORE
2474300	PINE HILL	2494300	PONT ARNAUD
2421340	PINTENDRE	2457150	PONT DE BELOEIL
2424260	PIOPOLIS	2416500	PONT DE L ILE
2465260	PLACE BONAVENTU	2420400	PONT DE QUEBEC
2465260	PLACE D ARMES	2420230	PONT DES MERES
2421460	PLACE NORMANDIE	2421550	PONT ETCHEMIN
2465260	PLACE VICTORIA	2464500	PONT VIAU
2473200	PLAGE DOQUETTE	2429200	PONT-ROUGE
2473200	PLAGE DOUVILLE	2427170	PONTBRIAND
2473200	PLAGE LAROCQUE	2480000	PONTIAC
2464500	PLAGE LAVAL	2494190	PORT ALFRED
2473120	PLAGE ROGER	2411120	PORT AU PERSIL
2475280	PLAISANCE	2497290	PORT CARTIER
2420140	PLATEAU DUBERGE	2404160	PORT DANIEL
2427690	PLESSISVILLE	2498900	PORT HARRISON
2410140	POHENEGAMOOK	2468660	PORT LEWIS

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2497100	PORT MENIER	2402900	RAMEAU
2494210	PORTAGE DES ROC	2423270	RANCOURT
2480240	PORTAGE DU FORT	2425580	RANDBORO
2402500	PORTAGE GRIFFON	2484315	RAPIDE DANSEUR
2465260	PORTAL HEIGHTS	2498120	RAPIDE DES CEDR
2475420	PORTLAND OUEST	2483920	RAPIDE DEUX
2429380	PORTNEUF	2462310	RAPIDE MASCOUCH
2429360	PORTNEUF STN	2483920	RAPIDE SEPT
2494300	POSTE SAINT MAR	2432940	RAPIDE-BLANC
2484380	POULARIES	2480560	RAPIDES DES JOA
2498900	POVUNGNITUK	2461360	RAWDON
2468360	POWERSCOURT	2420470	REDMOND
2433320	PRECIEUX-SANG	2483560	REMIGNY
2463610	PREFONTAINE	2464500	RENAUD
2484270	PREISSAC	2484305	RENEAULT
2402150	PREVEL	2462200	REP
2456580	PREVILLE	2462200	REPENTIGNY
2463400	PREVOST	2462200	REPENTIGNY LESB
2406760	PRICE	2404580	RESTIGOUCHE
2434470	PRINCEVILLE	2455550	RICHELAIN
2479300	PROJECT ALEXAND	2452440	RICHELIEU
2432430	PROULXVILLE	2435640	RICHMOND
2404580	PTE A LA CROIX	2472680	RIGAUD
2402650	PTE A LA FREGAT	2407580	RIMOUSKI
2404560	PTE A LA GARDE	2475500	RIPON
2407560	PTE AU PERE	2471520	RIV BEAUDETTE
2411300	PTE AU PIC	2465260	RIV DES PRAIRIE
2497380	PTE AUX OUTARDE	2494300	RIV DU MOULIN
2473240	PTE CALUMET	2404230	RIV PASPEBIAC
2465540	PTE CLAIRE	2465560	RIVE BOISEE
2471120	PTE DES CASCADE	2469720	RIVERFIELD
2443200	PTE DU LAC	2479600	RIVIERA
2472110	PTE DU MOULIN	2403450	RIVIERE A CLAUD
2472780	PTE FORTUNE	2429650	RIVIERE A PIERR
2497370	PTE LEBEL	2432660	RIVIERE AU RAT
2402150	PTE ST PIERRE	2402500	RIVIERE AU RENA
2420230	QUE	2497200	RIVIERE AU TONN
2420230	QUEBEC	2417320	RIVIERE AUX CHI
2420230	QUEBEC AIRPORT	2497200	RIVIERE AUX GRA
2420260	QUEBEC OUEST	2420590	RIVIERE AUX PIN
2478110	QUEENS PARK	2420140	RIVIERE BERGER
2472260	QUINCHEN	2497420	RIVIERE BERSIMI
2479600	QUINNVILLE	2427260	RIVIERE BLANCHE
2480120	QUYON	2409310	RIVIERE BLEUE
2439540	RACINE	2417320	RIVIERE CAZEAU
2498400	RADDISON	2465260	RIVIERE DES PRA
2497400	RAGUENEAU	2417400	RIVIERE DU FER

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2408720	RIVIERE DU LOUP	2452480	ROUVILLE
2494300	RIVIERE DU MOUL	2483680	ROUYN
2417320	RIVIERE DU SAUL	2465560	ROXBORO
2494130	RIVIERE ETERNIT	2439730	ROXTON FALLS
2463370	RIVIERE GAGNON	2439360	ROXTON POND
2484940	RIVIERE HEVA	2465700	ROY BEACH
2420140	RIVIERE JAUNE	2403450	RUISSEAU A REBO
2403330	RIVIERE LA MADE	2403630	RUISSEAU CASTOR
2417400	RIVIERE LAVAL	2404330	RUISSEAU LEBLAN
2417400	RIVIERE LOTTAIN	2497400	RUISSEAU VERT
2411350	RIVIERE MAILLOU	2457200	RUISSEAU-BELOEI
2411250	RIVIERE MALBAIE	2478170	RUPERT
2410390	RIVIERE MANIE	2498840	RUPERT HOUSE
2406520	RIVIERE MATANE	2453320	SABREVOIS
2410740	RIVIERE OUELLE	2407580	SACRE COEUR
2404230	RIVIERE PASPEBI	2427130	SACRECOEURDEMAR
2497300	RIVIERE PENTECO	2494300	SAG
2497210	RIVIERE PIGOU	2494300	SAGUENAY
2497450	RIVIERE PORTNEU	2494300	SAGUENAY VALLEY
2497180	RIVIERE ST JEAN	2465400	SAINT PIERRE
2497110	RIVIERE ST PAUL	2427290	SALABERRY
2497540	RIVIERE STE MAR	2494440	SAMSON
2408480	RIVIERE TROIS P	2402500	SANDY BEACH
2408320	RIVIERE VERTE	2432970	SANMAUR
2497450	RIVIERE-PORTNEU	2420230	SANS BRUIT
2474410	RIVINGTON	2465260	SARAGUAY
2476660	ROBERTSON	2465700	SARAGUAYVILLE
2427150	ROBERTSONVILLE	2417320	SAULT A LA PUCE
2490170	ROBERVAL	2497460	SAULT AU MOUTON
2420560	ROCHE PLATE	2465260	SAULT AUX RECOL
2484930	ROCHEBAUCOURT	2425500	SAWYERVILLE
2436500	ROCK FOREST	2405600	SAYABEC
2437380	ROCK ISLAND	2498450	SCHEFFERVILLE
2468360	ROCKBURN	2425680	SCOTSTOWN
2478170	ROCKHURST	2422650	SCOTT JCT
2475620	ROCKWAY VALLEY	2422650	SCOTT-JONCTION
2472260	ROCQUE BRUNE	2484530	SENNETERRE
2483600	ROLLET	2465680	SENNEVILLE
2497110	ROMAINE	2497270	SEPT ILES
2484320	ROQUEMAURE	2497270	SEVEN ISLANDS
2402500	ROSE BRIDGE	2429160	SHANNON
2463130	ROSEMERE	2463400	SHAWBRIDGE
2465260	ROSEMONT	2443540	SHAWINIGAN
2469540	ROSS POINT	2432360	SHAWINIGAN SUD
2452360	ROUGEMONT	2480180	SHAWVILLE
2483980	ROULIER	2480540	SHEENBORO
2404900	ROUTHIERVILLE	2439200	SHEFFORD

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2436350	SHERBROOKE	2423410	ST ALFRED
2467400	SHERRINGTON	2404340	ST ALPHONSE
2404180	SHIGAWAKE EAST	2461340	ST ALPHONSE JOL
2404180	SHIGAWAKE EST	2439260	ST ALPHONSE SHE
2494490	SHIPSHAW	2457400	ST AMABLE
2420320	SILLERY	2494480	ST AMBROISE
2420320	SILLERY COVE	2458310	ST AMBROISE KIL
2478110	SIMMONS	2420230	ST AMBROISE QUE
2456580	SLAM	2407550	ST ANACLET
2465480	SLAT	2475200	ST ANDRE AVELLI
2465220	SLEO	2474190	ST ANDRE DARGEN
2465260	SMIC	2410530	ST ANDRE DE KAM
2465260	SNOWDON	2404640	ST ANDRE DE RIS
2450700	SOREL	2490140	ST ANDRE DU LAC
2421460	SOROSTO	2474110	ST ANDRE EST
2471170	SOULANGES	2410530	ST ANDRE KAMOUR
2441340	SOUTH DURHAM	2490140	ST ANDRE LAC ST
2465400	SOUTH JUNCTION	2474110	ST ANDREWS EAST
2421500	SOUTH QUEBEC	2468660	ST ANICET
2439120	SOUTH STUKELY	2422490	ST ANSELME
2456580	SOUTHWARK	2473650	ST ANTOINE
2420320	SPENCERWOOD	2468300	ST ANTOINE ABBE
2462240	SPL	2414790	ST ANTOINE ISLE
2465500	SPRINGFIELD PAR	2405760	ST ANTOINE KEMP
2409460	SQUATEC	2473650	ST ANTOINE LAUR
2417320	ST ACHILLE MONT	2428510	ST ANTOINE LOTB
2413340	ST ADALBERT	2457650	ST ANTOINE PADO
2406480	ST ADELME	2408320	ST ANTONIN
2432440	ST ADELPHE	2428490	ST APOLLINAIRE
2420560	ST ADOLPHE	2454200	ST ARMAND
2474660	ST ADOLPHE D HO	2454200	ST ARMAND STATI
2426710	ST ADRIEN	2408680	ST ARSENE
2427280	ST ADRIEN D IRL	2410160	ST ATHANASE
2428280	ST AGAPIT	2413680	ST AUBERT
2450200	ST AIME	2429110	ST AUGUSTIN
2411500	ST AIME DES LAC	2429110	ST AUGUSTIN DES
2429540	ST ALBAN	2473650	ST AUGUSTIN DEU
2434680	ST ALBERT	2490240	ST AUGUSTIN LAC
2465260	ST ALBERT LE OR	2429110	ST AUGUSTIN QUE
2453400	ST ALEXANDRE	2497110	ST AUGUSTIN SAG
2405500	ST ALEXANDRE DE	2443360	ST BARNABE
2453400	ST ALEXANDRE IB	2443360	ST BARNABE NORD
2410490	ST ALEXANDRE KA	2451520	ST BARNABE ST H
2461220	ST ALEXIS	2449320	ST BARTHELEMY
2404640	ST ALEXIS BONAV	2456280	ST BASILE
2447580	ST ALEXIS DES M	2429340	ST BASILE CENTR
2461220	ST ALEXIS MONTC	2494530	ST BASILE DE TA

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2422190	ST BENJAMIN	2466700	ST CONSTANT
2473650	ST BENOIT	2449360	ST CUTHBERT
2404660	ST BENOIT ABITI	2408180	ST CYPRIEN
2423290	ST BENOIT MATAP	2422110	ST CYPRIEN DORC
2422730	ST BERNARD	2408180	ST CYPRIEN RIVI
2412160	ST BERNARD CHAR	2435680	ST CYR
2422730	ST BERNARD DORC	2494420	ST CYRIAC
2455200	ST BERNARD LACO	2441660	ST CYRILLE
2451780	ST BERNARD ST H	2441660	ST CYRILLE DE W
2455450	ST BLAISE	2413420	ST CYRILLE LISL
2442200	ST BONAVENTURE	2451120	ST DAMASE
2443480	ST BONIFACE	2413580	ST DAMASE LISLE
2456310	ST BRUNO CAMPFI	2405740	ST DAMASE MATAN
2483380	ST BRUNO DE GUI	2451120	ST DAMASE ST HY
2456310	ST BRUNO DE MON	2449540	ST DAMIEN
2493440	ST BRUNO LAC ST	2449540	ST DAMIEN BRAND
2478700	ST CAJETAN	2415310	ST DAMIEN BUCKL
2461420	ST CALIXTE	2424770	ST DANIEL
2426530	ST CAMILLE	2494600	ST DAVID DE FAL
2415120	ST CAMILLE BELL	2421500	ST DAVID DE LAU
2473650	ST CANUT	2421500	ST DAVID-LEVIS
2429510	ST CASIMIR	2442380	ST DAVID-YAMASK
2433360	ST CELESTIN	2451700	ST DENIS
2452240	ST CESAIRE	2435220	ST DENIS DE BRO
2451340	ST CHARLES	2410680	ST DENIS KAMOUR
2415600	ST CHARLES BELL	2451700	ST DENIS ST HYA
2451340	ST CHARLES CHAM	2447320	ST DIDACE
2420140	ST CHARLES CHAR	2471220	ST DOMINIQUE
2494470	ST CHARLES CHIC	2494420	ST DOMINIQUE AB
2462280	ST CHARLES DE L	2440180	ST DOMINIQUE BA
2407200	ST CHARLES GARN	2494420	ST DOMINIQUE JO
2402280	ST CHARLES GASP	2407520	ST DONAT
2449500	ST CHARLES MAND	2461530	ST DONAT-MONTCA
2469180	ST CHRYSOSTOME	2407520	ST DONAT-RIMOUS
2464500	ST CHRYSSTOPHE	2420530	ST DUSTAN LAC B
2435530	ST CLAUDE	2404380	ST EDGAR
2408400	ST CLEMENT	2490560	ST EDMOND
2458460	ST CLEOPHAS	2490560	ST EDMOND LAC S
2458460	ST CLEOPHAS JOL	2402280	ST EDMOND PABOS
2405640	ST CLEOPHAS MAT	2420560	ST EDMOND STONE
2471350	ST CLET	2441770	ST EDMOND-DRUMM
2493530	ST COEUR DE MAR	2467500	ST EDOUARD
2473750	ST COLOMBAN	2422370	ST EDOUARD DE F
2420320	ST COLOMBAN SIL	2428630	ST EDOUARD-LOTB
2458600	ST COME	2447360	ST EDOUARD-MASK
2423150	ST COME BEAUCE	2467500	ST EDOUARD-NAPI
2404630	ST CONRAD	2410140	ST ELEUTHERE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2443700	ST ELIE	2428400	ST FLAVIEN
2436600	ST ELIE DORFORD	2426680	ST FORTUNAT
2408500	ST ELOI	2432160	ST FRANCOIS BAT
2442440	ST ELPHEGE	2404680	ST FRANCOIS D A
2423700	ST ELZEAR	2442680	ST FRANCOIS DUL
2423720	ST ELZEAR DE BE	2407220	ST FRANCOIS HAU
2464500	ST ELZEAR LAVAL	2414650	ST FRANCOIS MON
2404300	ST ELZEAR-BONAV	2416200	ST FRANCOIS ORL
2409700	ST ELZEAR-TEMIS	2490150	ST FRANCOIS-LAC
2420170	ST EMILE	2464500	ST FRANCOIX LAV
2409410	ST EMILE D AUCL	2423550	ST FREDERIC
2461480	ST EMILE DE MON	2494520	ST FULGENCE
2420170	ST EMILE DE QUE	2429160	ST GABRIEL
2475570	ST EMILE DE SUF	2449450	ST GABRIEL DE B
2403630	ST ENFANT JESUS	2420470	ST GABRIEL DE V
2440380	ST EPHREM D UPT	2420590	ST GABRIEL OUES
2423270	ST EPHREM DE BE	2429160	ST GABRIEL STAT
2408370	ST EPIPHANE	2449400	ST GABRIEL-BERT
2461200	ST ESPRIT	2402900	ST GABRIEL-GASP
2421220	ST ETIENNE	2410330	ST GABRIEL-KAMO
2470250	ST ETIENNE BHAR	2407390	ST GABRIEL-RIMO
2421220	ST ETIENNE DE L	2493360	ST GEDEON
2443400	ST ETIENNE DES	2424130	ST GEDEON-FRONT
2478140	ST ETIENNE HULL	2493360	ST GEDEON-LAC S
2415780	ST ETIENNE-BEAU	2423330	ST GEORGE DE BE
2438380	ST ETIENNE-BROM	2435550	ST GEORGES DE W
2413700	ST EUGENE	2432530	ST GEORGES-CHAM
2490300	ST EUGENE D'ARG	2402150	ST GEORGES-GASP
2441780	ST EUGENE DE GR	2423310	ST GEORGES-OUES
2483490	ST EUGENE DE GU	2426350	ST GERARD
2407700	ST EUGENE DE LA	2443560	ST GERARD LAURENTIDE
2409340	ST EUSEBE	2442720	ST GERARD-MAJELLA
2473120	ST EUSTACHE	2426350	ST GERARD-WOLFE
2424700	ST EVARISTE	2442720	ST GERARD-YAMAS
2407680	ST FABIEN	2410550	ST GERMAIN
2414240	ST FABIEN PANET	2441730	ST GERMAIN DE G
2407680	ST FABIEN SUR M	2415570	ST GERVAIS
2463660	ST FAUSTIN	2429430	ST GILBERT
2490350	ST FELICIEN	2428250	ST GILLES
2484460	ST FELIX DE DAL	2409440	ST GODARD
2441200	ST FELIX DE KIN	2404190	ST GODEFROI
2458440	ST FELIX DE VAL	2453550	ST GREGOIRE
2420350	ST FELIX DU CAP	2420110	ST GREGOIRE MON
2494180	ST FELIX-D'OTIS	2453600	ST GREGOIRE-IBE
2427330	ST FERDINAND	2433320	ST GREGOIRE-NIC
2417160	ST FERREOL	2442300	ST GUILLAUME
2411150	ST FIDELE	2458900	ST GUILLAUME-JO

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2442340	ST GUILLAUME-YA	2465240	ST JEAN DE DIEU
2407310	ST GUY	2423300	ST JEAN DE LA L
2421140	ST HENRI DE LEV	2458510	ST JEAN DE MATH
2493600	ST HENRI DE TAI	2432560	ST JEAN DES PIL
2465260	ST HENRI MTL	2494420	ST JEAN EUDES
2473650	ST HERMAS	2413660	ST JEAN PORT JO
2437120	ST HERMENEGILDE	2494490	ST JEAN SHIPSHA
2424390	ST HILAIRE DE D	2476660	ST JEAN SUR LAC
2452700	ST HILAIRE ROUV	2455550	ST JEAN SUR RIC
2452780	ST HILAIRE STAT	2494120	ST JEAN-ST JEAN
2412300	ST HILARION	2463330	ST JEROME
2463480	ST HIPPOLYTE	2406620	ST JEROME DE MA
2494510	ST HONORE	2420140	ST JEROME LAUVE
2423240	ST HONORE BEAUC	2417200	ST JOACHIM
2494510	ST HONORE-CHICO	2442120	ST JOACHIM COUR
2409770	ST HONORE-TEMIS	2403630	ST JOACHIM TOUR
2456400	ST HUBERT	2417200	ST JOACHIM-MONT
2456400	ST HUBERT-CHAMB	2439380	ST JOACHIM-SHEF
2408210	ST HUBERT-RIV D	2404220	ST JOGUES
2440780	ST HUGUES	2423580	ST JOSEPH
2451460	ST HYACINTHE	2456200	ST JOSEPH CHAMB
2449270	ST IGNACE DE LO	2493480	ST JOSEPH D ALM
2454520	ST IGNACE DE ST	2423580	ST JOSEPH DE BE
2471320	ST IGNACE DULAC	2407460	ST JOSEPH DE LE
2411390	ST IRENEE	2450650	ST JOSEPH DE SO
2425150	ST ISIDORE AUCK	2473300	ST JOSEPH DU LA
2466780	ST ISIDORE JONC	2412200	ST JOSEPH LA RI
2466780	ST ISIDORE LAPR	2421380	ST JOSEPH LEVIS
2422570	ST ISIDORE-DORC	2432630	ST JOSEPH MEKIN
2402180	ST ISIDORE-GASP	2465260	ST JOSEPH MTL
2483390	ST ISIDORE-TEMI	2410470	ST JOSEPH-KAMOU
2461280	ST JACQUES	2451460	ST JOSEPH-STHYA
2427470	ST JACQUES DE L	2463740	ST JOVITE
2466120	ST JACQUES MINE	2451600	ST JUDE
2428760	ST JACQUES PARI	2423520	ST JULES
2426640	ST JACQUES-WOLF	2423520	ST JULES-BEAUCE
2484670	ST JANVIER	2404420	ST JULES-BONAVE
2473650	ST JANVIER-TERR	2426660	ST JULIEN
2455550	ST JEAN	2414170	ST JUSTE DE BRE
2452600	ST JEAN B ROUVI	2409400	ST JUSTE DU LAC
2405540	ST JEAN B VIANN	2447280	ST JUSTIN
2417360	ST JEAN BOISCHA	2456580	ST LAMBERT
2469240	ST JEAN BOSCO	2421170	ST LAMBERT LEVI
2421300	ST JEAN CHRYSOS	2484750	ST LAMBERT-ABIT
2404530	ST JEAN DE B BO	2465480	ST LAURENT
2409180	ST JEAN DE LA L TEM	2416600	ST LAURENT ORLE
2427400	ST JEAN DE BREB	2484340	ST LAURENT-ABIT

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2465480	ST LAURENT-MTL	2407370	ST MARCELLIN
2472400	ST LAZARE	2423220	ST MARTIN
2415340	ST LAZARE-BELLE	2464500	ST MARTIN LAVAL
2472400	ST LAZARE-VAUDR	2452550	ST MATHIAS
2406640	ST LEANDRE	2466200	ST MATHIEU
2447220	ST LEON	2457200	ST MATHIEU BELO
2422290	ST LEON DE STAN	2407720	ST MATHIEU RIOU
2405380	ST LEON LE GRAN	2484435	ST MATHIEU-ABIT
2494620	ST LEON-CHICOUT	2466200	ST MATHIEU-LAPR
2465220	ST LEONARD	2443600	ST MATHIEU-STMA
2433520	ST LEONARD D AS	2432330	ST MAURICE
2429580	ST LEONARD-PORT	2432330	ST MAURICE-CHAM
2440300	ST LIBOIRE	2402500	ST MAURICE-GASP
2461340	ST LIGUORI	2403370	ST MAXIME
2462780	ST LIN	2407330	ST MEDARD
2463190	ST LIN JUNCTION	2490280	ST METHODE
2450280	ST LOUIS BONSEC	2424770	ST METHODE-FRON
2490160	ST LOUIS CHAMBO	2402150	ST MICHEL ARCH
2434510	ST LOUIS DE BLA	2474460	ST MICHEL DE WE
2432310	ST LOUIS DE FRA	2449600	ST MICHEL DES S
2422170	ST LOUIS DE GON (DORCH)	2409460	ST MICHEL DU SQ
2470320	ST LOUIS DE GON (BEAUCE)	2465260	ST MICHEL MTL
2478170	ST LOUIS DE MAS	2472260	ST MICHEL VAUDR
2421340	ST LOUIS DE PIN	2415750	ST MICHEL-BELLE
2463230	ST LOUIS DE TER	2467600	ST MICHEL-NAPIE
2409630	ST LOUIS DU HA	2408340	ST MODESTE
2422270	ST LUC DORCHESTER	2405700	ST MOISE
2465440	ST LUC JUNCTION	2432400	ST NARCISSE
2455750	ST LUC ST JEAN	2428230	ST NARCISSE-LOT
2432200	ST LUC CHAMPLAIN	2407350	ST NARCISSE-RIM
2406560	ST LUC MATANE	2494460	ST NAZAIRE
2441580	ST LUCIEN	2440520	ST NAZAIRE-BAGO
2424160	ST LUDGER	2494460	ST NAZAIRE-CHIC
2490250	ST LUDGER DE MI	2422310	ST NAZAIRE-DORC
2415200	ST MAGLOIRE	2415400	ST NEREE
2441760	ST MAJORIQUE	2441520	ST NICEPHORE
2402500	ST MAJORIQUE GA	2421780	ST NICOLAS
2441760	ST MAJORIQUE GR	2421780	ST NICOLAS EST
2422340	ST MALACHIE	2421700	ST NICOLAS SUD
2425200	ST MALO	2405720	ST NOEL
2457480	ST MARC	2449380	ST NORBERT
2429440	ST MARC DES CAR	2434420	ST NORBERT-ARTH
2409260	ST MARC DU LAC	2449380	ST NORBERT-BERT
2484440	ST MARC FIGUERY	2406740	ST OCTAVE
2457480	ST MARC SUR RJC	2406740	ST OCTAVE DE ME
2413380	ST MARCEL LISLE	2432280	ST ODILON
2450120	ST MARCEL-RICHE	2404500	ST OMER

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2404500	ST OMERS-BONAVE	2465720	ST RAPHAEL BIZA
2413120	ST OMERS-LISLET	2465720	ST RAPHAEL DE L
2410310	ST ONESIME	2429600	ST RAYMOND
2450320	ST OURS	2421650	ST REDEMPTEUR
2410710	ST PACOME	2421650	ST REDEMPTEUR-L
2413180	ST PAMPHILE	2472580	ST REDEMPTEUR-V
2410400	ST PASCAL	2468820	ST REGIS
2428190	ST PATRICE DE B	2467700	ST REMI
2408740	ST PATRICE RIVI	2475620	ST REMI DAMHERS
2434220	ST PATRICE TING	2434200	ST REMI DE TING
2455380	ST PAUL AUX NOI	2429780	ST REMI-PORTNEU
2414380	ST PAUL BUTON	2423200	ST RENE
2434140	ST PAUL CHESTER	2406520	ST RENE-MATANE
2452200	ST PAUL D ABBOT	2450550	ST ROBERT
2408390	ST PAUL DE LA C	2424110	ST ROBERT BELLA
2414380	ST PAUL DE MONT	2450400	ST ROCH
2497470	ST PAUL DU NORD	2462480	ST ROCH DE LACH
2458130	ST PAUL JOLIETT	2432590	ST ROCH DE MEKI
2462240	ST PAUL L ERMIT	2413640	ST ROCH DES AUL
2462240	ST PAUL L'ERMIT	2450400	ST ROCH-RICHELI
2497110	ST PAUL-SAGUENA	2424420	ST ROMAIN
2447440	ST PAULIN	2421550	ST ROMUALD
2416700	ST PHILEAS	2434530	ST ROSAIRE
2415240	ST PHILEMON	2433480	ST SAMUEL
2423350	ST PHILIBERT	2424340	ST SAMUEL STATI
2466280	ST PHILIPPE DE	2463440	ST SAUVEUR
2466280	ST PHILLIPE LAP	2424410	ST SEBASTIEN
2474300	ST PHILLIPE-ARG	2424410	ST SEBASTIEN-FR
2440120	ST PIE	2453120	ST SEBASTIEN-IB
2442420	ST PIE DE GUIRE	2443320	ST SEVERE
2465400	ST PIERRE	2423740	ST SEVERIN
2427390	ST PIERRE BAPTI	2423740	ST SEVERIN-BEAU
2423780	ST PIERRE DE BR	2432430	ST SEVERIN-CHAM
2475420	ST PIERRE DE WA	2411110	ST SIMEON
2433260	ST PIERRE LES B	2404310	ST SIMEON-BONAV
2416500	ST PIERRE ORLEA	2411120	ST SIMEON-CHARL
2458220	ST PIERRE-JOLIE	2407740	ST SIMON
2414600	ST PIERRE-MONTM	2423360	ST SIMON LES MI
2410140	ST PIERRE-TEMIS	2440280	ST SIMON-BAGOT
2450750	ST PIERRE DE SOREL	2407740	ST SIMON-RIMOUS
2412500	ST PLACIDE-CHAR	2475360	ST SIXTE
2471720	ST POLYCARPE	2470390	ST STANILAS DEK
2490190	ST PRIME	2490500	ST STANISLAS
2422180	ST PROSPER	2432420	ST STANISLAS-CH
2432150	ST PROSPER-CHAM	2466120	ST STANISLAS-LA
2422180	ST PROSPER-DORC	2462110	ST SULPICE
2415540	ST RAPHAEL	2433420	ST SYLVERE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2428110	ST SYLVESTRE	2454320	STANBRIDGE STN
2471780	ST TELESOPHORE	2422290	STANDON
2421550	ST TELESOPHORE L	2437300	STANHOPE
2405520	ST THARSICIUS	2437480	STANSTEAD
2440480	ST THEODORE D A	2402280	STE ADELAIDE PA
2440480	ST THEODORE DAC	2463510	STE ADELE
2423180	ST THEOPHILE	2463510	STE ADELE EN BA
2458110	ST THOMAS	2463510	STE ADELE NORD
2406330	ST THOMAS CHERB	2463620	STE AGATHE
2451420	ST THOMAS D'AQU	2463620	STE AGATHE DES
2443400	ST THOMAS DE CA	2463620	STE AGATHE DESM
2490580	ST THOMAS DIDYM	2411420	STE AGNES
2458110	ST THOMAS-JOLIE	2411420	STE AGNES DE CH
2429530	ST THURIBE	2468720	STE AGNES DE DU
2470530	ST TIMOTHEE	2411420	STE AGNES DES L
2470530	ST TIMOTHEE-BEA	2427510	STE ANASTASIE
2432510	ST TIMOTHEE-CHA	2447400	STE ANGELE
2432490	ST TITE	2452320	STE ANGELE DE M
2417120	ST TITE DES CAP	2433320	STE ANGELE LAVA
2429720	ST UBALDE	2420230	STE ANGELE QUE
2406660	ST ULRIC	2475260	STE ANGELIQUE
2412400	ST URBAIN	2417280	STE ANNE DE BEA
2412400	ST URBAIN-CHARL	2465660	STE ANNE DE BEL
2469300	ST URBAIN-CHATE	2494300	STE ANNE DE CHI
2455300	ST VALENTIN	2497450	STE ANNE DE POR
2434640	ST VALERE	2450780	STE ANNE DE SOR
2407640	ST VALERIEN	2403680	STE ANNE DES MO
2439780	ST VALERIEN MIL	2463250	STE ANNE DES PL
2439780	ST VALERIEN SHE	2476700	STE ANNE DU LAC
2407640	ST VALERIEN-RIM	2432130	STE ANNE PERADE
2415720	ST VALLIER	2439420	STE ANNE ROCHEL
2425240	ST VENANT	2457320	STE ANNE VARENN
2449340	ST VIATEUR	2414320	STE APOLLINE
2423420	ST VICTOR	2423110	STE AURELIE
2464500	ST VINCENT DE P	2468600	STE BARBE
2484720	ST VITAL	2458550	STE BEATRIX
2433380	ST WENCESLAS	2402900	STE BERNADETTE
2402650	ST YVON	2407620	STE BLANDINE
2423120	ST ZACHARIE	2453510	STE BRIGIDE
2449570	ST ZENON	2417460	STE BRIGITTE DE
2442460	ST ZEPHIRIN	2433580	STE BRIGITTE SA
2471470	ST ZOTIQUE	2429130	STE CATHERINE
2464500	ST-VINCENT DE P	2437700	STE CATHERINE H
2420230	STADACONA	2466500	STE CATHERINE M
2405500	STALEXANDREDESL	2470670	STE CECILE
2447580	STALEXISDESMONT	2433220	STE CECILE DE L
2454400	STANBRIDGE	2424340	STE CECILE DE W

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2478170	STE CECILE MASH	2421260	STE HELENE LEVI
2439320	STE CECILE MILT	2422450	STE HENEDINE
2440460	STE CHRISTINE	2405400	STE IRENE
2429560	STE CHRISTINE P	2490260	STE JEANNE DARC
2422410	STE CLAIRE	2457280	STE JULIE
2471570	STE CLAIRE DASS	2427630	STE JULIE-MEGAN
2422410	STE CLAIRE DORC	2461400	STE JULIENNE
2469120	STE CLOTHILDE	2422130	STE JUSTINE
2423440	STE CLOTHILDE B	2413620	STE LOUISE
2469120	STE CLOTHILDE C	2407540	STE LUCE
2434740	STE CLOTHILDE H	2414280	STE LUCIE DE BE
2428590	STE CROIX	2463590	STE LUCIE DES L
2493240	STE CROIX LAC A	2451260	STE MADELEINE
2428550	STE CROIX LOTBI	2458350	STE MARCELLINE
2464500	STE DOROTHEE	2422390	STE MARGUE-DORC
2425340	STE EDWIDGE	2490275	STE MARGUE-M-LA
2434260	STE ELISABETH	2405200	STE MARGUE-M-MA
2458420	STE ELIZABETH	2497280	STE MARGUE-SAGU
2458420	STE ELIZABETH A	2463510	STE MARGUE-STAT
2449220	STE ELIZABETH J	2463580	STE MARGUE-TERR
2458640	STE EMILIE DE L	2405200	STE MARGUERITE
2433470	STE EULALIE	2470600	STE MARIE
2414440	STE EUPHEMIE	2423680	STE MARIE BEAUC
2478700	STE FAMILLE DAU	2433180	STE MARIE DE BL
2406440	STE FELICITE	2464500	STE MARIE DE LA
2413300	STE FELICITE-LI	2452420	STE MARIE DE MO
2407510	STE FLAVIE	2461110	STE MARIE SALOM
2432550	STE FLORE	2472510	STE MARTHE
2405220	STE FLORENCE	2473200	STE MARTHE SUR
2420400	STE FOY	2432260	STE MARTHE-CHAM
2420400	STE FOY EST	2403580	STE MARTHE-GASP
2408440	STE FRANCOISE	2472510	STE MARTHE-VAUD
2408440	STE FRANCOISE R	2469360	STE MARTINE
2428710	STE FRANCOISE-L	2473200	STE MARTINE DEU
2432180	STE GENEVIEVE D	2458370	STE MELANIE
2484345	STE GERMAINE BO	2433600	STE MONIQUE
2422250	STE GERMAINE DU	2420230	STE MONIQUE DES
2465140	STE GERMAINE MT	2420230	STE MONIQUE QUE
2465200	STE GERTRUDE	2493780	STE MONIQUE-LAC
2433320	STE GERTRUDE BE	2433600	STE MONIQUE-NIC
2484433	STE GERTRUDE MA	2407600	STE ODILE
2490180	STE HEDWIDGE	2406540	STE PAULA
2410440	STE HELENE	2433560	STE PERPETUE
2440600	STE HELENE DE B	2413240	STE PERPETUE-LI
2410440	STE HELENE DE K	2433560	STE PERPETUE-NI
2404280	STE HELENE DE L	2428310	STE PETRONILLE
2484330	STE HELENE DE M	2469480	STE PHILOMENE

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2426110	STE PRAXEDE	2454480	SWEETSBURG
2439340	STE PUDENTIENNE	2497520	TADOUSSAC
2408130	STE RITA	2455750	TALON
2440240	STE ROSALIE	2480300	TANCREDA
2464500	STE ROSE	2484400	TASCHEREAU
2479600	STE ROSE DE LIM	2483920	TEE LAKE
2422150	STE ROSE DE WAT	2483200	TEMISCAMING
2409150	STE ROSE DU DEG	2409000	TEMISCOUATA
2494530	STE ROSE DU NOR	2479600	TEMPLETON
2422150	STE ROSE-DORCHE	2479600	TEMPLETON EST
2409150	STE ROSE-LAVAL	2475420	TEMPLETON NORD
2415160	STE SABINE	2479600	TEMPLETON OUEST
2415120	STE SABINE STAT	2479600	TEMPLETON STATI
2415160	STE SABINE-BELL	2478140	TENAGA
2454700	STE SABINE-MISS	2463220	TER
2473650	STE SCHOLASTIQU	2456650	TERRACE CHARBON
2434700	STE SERAPHINE	2456650	TERRACE LIMOGES
2463280	STE SOPHIE	2420140	TERRASSE BON AI
2433200	STE SOPHIE DE L	2473200	TERRASSE DEUX M
2432460	STE THEOLE	2463110	TERRASSE TURCOT
2463150	STE THERESE DEB	2472210	TERRASSE VAUDRE
2463110	STE THERESE OUE	2463220	TERREBONNE
2402180	STE THERESE GASPE	2462310	TERREBONNE HEIG
2478530	STE THERESE-GAT	2494500	TERRES ROMPUES
2463150	STE THERESE-TER	2497110	TETE A LA BALEI
2447260	STE URSULE	2465260	TETREAUVILLE
2476500	STE VERONIQUE	2420560	TEWKESBURY
2450500	STE VICTOIRE	2420560	TEWKESBURY ET S
2434580	STE-GERTRUDE	2478110	THE CEDARS
2472460	STE-JUSTINE-VAU	2427240	THETFORD MINES
2435140	STOKE	2427190	THETFORD SUD
2420560	STONEHAM	2480220	THORNBY
2420560	STONEHAM ET TEW	2443140	THREE RIVERS
2424450	STORNOWAY	2475300	THURSO
2426150	STRATFORD	2420400	TILLY
2426150	STRATFORD CENTR	2434220	TINGWICK
2465500	STRATHMORE	2437460	TOMIFOBIA
2423640	STS ANGES	2479600	TOURAINÉ
2426580	STS MARTYRS CAN	2403630	TOURELLE
2464500	STVP	2441520	TOURVILLE
2475570	SUFFOLK	2450600	TRACY
2498900	SUGLUK	2484430	TRECESSON
2484200	SULLIVAN	2441200	TRENHOLM
2410140	SULLY	2423530	TRING JCT
2465420	SUMMERLEA	2423530	TRING JUNCTION
2402500	SUNNY BANK	2407240	TRINITE DES MON
2438220	SUTTON	2408460	TROIS PISTOLES

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2443140	TROIS RIVIERES	2457320	VARENNES
2413660	TROIS SAUMONS	2484220	VASSAN
2434210	TROIS-LACS	2462420	VAUCLUSE
2417360	TRUDELE	2472260	VAUD
2473180	TWO MOUNTAINS	2472260	VAUDREUIL
2441250	ULVERTON	2472230	VAUDREUIL STATI
2440360	UPTON	2472300	VAUDREUIL SUR L
2428340	VAL ALAIN	2465180	VDAN
2476620	VAL BARRETTE	2465320	VDN
2420430	VAL BELAIR	2475620	VENDEE
2405560	VAL BRILLANT	2454220	VENISE EN QUE
2402150	VAL D ESPOIR	2478230	VENOSTA
2484180	VAL D OR	2457520	VERCHERES
2463550	VAL DAVID	2465320	VERDUN
2475750	VAL DES BOIS	2465480	VERTU
2461550	VAL DES LACS	2469600	VETVILLE
2475420	VAL DES MONTS	2465300	VICTORIA
2475420	VAL DU LAC	2434440	VICTORIAVILLE
2464500	VAL LAURIN	2497110	VIEUX-FORT
2476660	VAL LIMOGES	2464500	VILLAGE BELANGE
2464500	VAL MARTIN	2420140	VILLAGE DE LA C
2463530	VAL MORIN	2413640	VILLAGE DES AUL
2475420	VAL PAQUIN	2420830	VILLAGE DES HUR
2498400	VAL PARADIS	2420110	VILLAGE MONTMOR
2424280	VAL RACINE	2452440	VILLAGE RICHELI
2420470	VAL ROSE	2465180	VILLE D ANJOU
2465480	VAL ROYAL	2464500	VILLE DE LAVAL
2420430	VAL SAINT MICHE	2465680	VILLE DE SAINTF
2473200	VAL SAINT PIERR	2409150	VILLE DEGELIS
2484190	VAL SENNEVILLE	2465260	VILLE EMARD
2484730	VAL ST GILLES	2421420	VILLE GUAY
2420430	VAL ST MICHEL	2456650	VILLE JACQUES C
2479300	VAL TETREAU	2472150	VILLE L ILE PER
2476610	VAL VIGER	2421170	VILLE LAMBERT L
2490160	VAL-JALBERT	2465340	VILLE LASALLE
2429160	VALCARTIER STN	2456500	VILLE LEMOYNE
2420470	VALCARTIER VILL	2420230	VILLE LES SAULE
2439600	VALCOURT	2483320	VILLE MARIE
2438140	VALE PERKINS	2464500	VILLE SAINT FRA
2423610	VALLEE JCT	2465480	VILLE SAINT LAU
2470670	VALLEYFIELD	2423330	VILLE ST GEORGE
2465540	VALOIS	2465400	VILLE ST PIERRE
2494520	VALVIN	2498400	VILLEBOIS
2420900	VAN BRUYSSSEL	2421460	VILLEMAY
2432970	VANDRY	2484430	VILLEMONTTEL
2420260	VANIER	2420110	VILLENEUVE
2457320	VAR	2465260	VILLERAY

ANNEXE 4

CODE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

CODE	MUNICIPALITE	CODE	MUNICIPALITE
2464500	VIMONT		
2494500	VIMY		
2427210	VIMY RIDGE MINE		
2475550	VINOY		
2480280	VINTON		
2417320	VISITATION		
2420230	VLS		
2465400	VSP		
2478170	WAKEFIELD		
2475420	WAKEFIELD EST		
2498750	WAKEHAM BAY		
2480500	WALTHAM		
2465680	WANKLYN POINT		
2439180	WARDEN		
2465260	WARDS YARD		
2434300	WARWICK		
2439160	WATERLOO		
2425440	WATERVILLE		
2437340	WAY MILLS		
2426400	WEEDON		
2474720	WEIR		
2438500	WEST BROME		
2425630	WEST DITTON		
2421600	WEST JUNCTION		
2465300	WESTMOUNT		
2432880	WEYMONTACHIE		
2474300	WHISSEL TOWN		
2408940	WHITWORTH		
2441440	WICKHAM		
2494420	WILSON FALL		
2479600	WILSONS CORNERS		
2432970	WINDIGO		
2472200	WINDMILL POINT		
2435480	WINDSOR		
2424230	WOBURN		
2497110	WOLFE BAY		
2478170	WOLFE LAKE		
2410390	WOODBRIIDGE		
2469540	WOODLANDS		
2426740	WOTTON		
2426720	WOTTONVILLE		
2478350	WRIGHT		
2479300	WRIGHTVILLE		
2478110	WYCHWOOD		
2443260	YAMACHICHE		
2442760	YAMASKA		
2402500	YORK		
2465260	YOUVILLE		

Annexe 5

Questionnaire "poste de contrôle"

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6. Caractéristiques du conducteur:

a. Quel âge avez-vous? _____ ⁹⁹ refus de répondre

--	--

26

b. Combien d'années d'expérience avez-vous dans la conduite de véhicule de transport des marchandises?

- ¹ moins d'un an ² 1 - 5 ans ³ 6 - 10 ans
⁴ 11 - 15 ans ⁵ 16 - 20 ans ⁶ 20 et plus
⁹ refus de répondre

--	--

28

c. Quel est selon vous l'état mécanique de votre véhicule?

- ¹ très bon ² bon ³ moyen
⁴ mauvais ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--

29

d. Avant de partir avec un voyage, faites-vous une ronde d'inspection?

- ¹ toujours ² souvent ³ presque jamais
⁴ jamais ⁹ refus de répondre

--	--

30

e. Est-ce que le travail de conducteur de camion est votre principal travail?

- ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--	--

31

f. Êtes-vous membre d'un syndicat? ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--	--

32

g. Êtes-vous membre d'une association? oui ⁹⁵ non ⁸⁸ ne sait pas

--	--

33

⁹⁹ refus de répondre

→ Nommez la principale association dont vous faites partie?

7. Emploi

a. Quel est votre catégorie d'emploi?

- ¹ employé du transporteur ² voiturier-remorqueur (owner-operator, broker)
³ employé du voiturier-remorqueur ⁴ indépendant
⁵ conducteur d'une agence ⁶ autre
⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--

35

b. Quel est le genre du transporteur?

- ¹ compte propre ² compte d'autrui ⁸ ne sait pas
⁹ refus de répondre

--	--

36

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

11. Chargement:

a. Quelle est l'utilisation du volume de chargement?

- ¹ plein ² vide → Passez à la question 14
³ entre les deux ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--

50

b. Avez-vous un ou plusieurs documents d'expédition: connaissance (waybill), feuille de route, etc...?

- oui ⁰⁰ non (aucun)
 ↓ ⁸⁸ ne sait pas
 combien? _____ } Passez à c.
⁹⁹ refus de répondre

--	--

51

→ Pouvons-nous en faire des photocopies?

- ¹ oui ² non ³ impossible

--

53

c. Quel est selon vous le poids total de votre chargement?

- ¹ 0 - 1 000 kg (0 - 2 200 lbs) ² 1 000 - 5 000 kg (2 200 - 11 000 lbs)
³ 5 000 - 10 000 kg (11 000 - 22 000 lbs) ⁴ 10 000 - 15 000 kg (22 000 - 33 000 lbs)
⁵ 15 000 - 20 000 kg (33 000 - 44 000 lbs) ⁶ 20 000 - 30 000 kg (44 000 - 66 000 lbs)
⁷ 30 000 - 40 000 kg (66 000 - 88 000 lbs) ⁸ 40 000 kg et plus (88 000 lbs et plus)
⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

--	--

54

d. Pouvez-vous identifier la principale marchandise transportée?

- oui, nommez-la (le plus précisément possible): _____
⁰⁰ non ⁹⁹ refus de répondre

--	--

56

12. Matières dangereuses

a. Transportez-vous des matières dangereuses?

- ¹ oui ² non
⁸ ne sait pas } Passez à la question 13
⁹ refus de répondre

--

58

b. Votre chargement est-il constitué uniquement de matières dangereuses?

- ¹ oui non

→ Dans quelle proportion du chargement retrouve-t-on des matières dangereuses?

- ² moins de 25 % ³ 25 % - 50 % ⁴ 50 % - 75 %
⁵ 75 % et plus ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--

59

c. Donnez le numéro de la classe du produit(ordinairement sur le connaissance)?

Classe: _____ ¹⁰ chargement mixte ⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

60

d. Donnez le numéro d'identification du principal produit (ordinairement sur le connaissance)?

NIP: _____ ⁸⁸⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

62

e. Possédez-vous un certificat de formation sur le transport des marchandises dangereuses?

¹ oui ² non ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

66

13. Transport saisonnier

Est-ce que ce genre de transport est saisonnier?

¹ oui ² non ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

67

14. Origine

a. Quelle est l'origine de ce voyage (d'où venez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____

↓
si Montréal ou Québec écrire l'adresse: _____

68

c. Est-ce que le point de départ est:

¹ port ² gare ferroviaire
 ³ aéroport ⁴ terminus de compagnie de camionnage
 ⁵ autre ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

82

d. Est-ce que l'origine première du chargement est la même que celle donnée précédemment?

¹¹¹¹¹¹¹ oui non ^{TTTTTTT} ne s'applique pas ⁸⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas
 ⁹⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

83

Province \ État si hors Québec

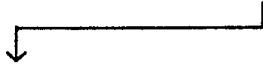
→ Ville(municipalité) de l'expéditeur: _____

15. Destination

a. Quelle est la destination de ce voyage (où allez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____



si Montréal ou Québec, écrire l'adresse: _____

b. Est-ce que la destination est:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ¹ port | <input type="checkbox"/> ² gare ferroviaire |
| <input type="checkbox"/> ³ aéroport | <input type="checkbox"/> ⁴ terminus de compagnie de camionnage |
| <input type="checkbox"/> ⁵ autre | <input type="checkbox"/> ⁸ ne sait pas |
| | <input type="checkbox"/> ⁹ refus de répondre |

c. Est-ce que la destination finale du chargement est la même que celle donnée précédemment?

- | | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> ¹¹¹¹¹¹¹ oui | <input checked="" type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ⁷⁷⁷⁷⁷⁷ ne s'applique pas | <input type="checkbox"/> ⁸⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas |
| | | <input type="checkbox"/> ⁹⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre | |

→ Quelle est la destination? _____

Province \ État si hors Québec

90
97
98

16. Trajet:

Quelles sont les principales routes numérotées du Québec utilisées de votre origine à votre destination?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

105
108
111
114
117
120

Dossier

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

22. Configuration:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Numérotez les essieux (avant → arrière):										
Reliez par un trait ceux qui font partie du même groupe:										
Combien y a-t-il de pneus sur ces essieux?										
Dire à quelle partie l'essieu appartient? (Remorque, Tracteur, Auto-porteur, ...)										
Du milieu du premier essieu mesurez la distance entre les essieux:(dm)	0									

23. Pneus

Pour un côté seulement du véhicule, choisissez 3 pneus:

	Code du fabricant	Capacité de chargements (Single\Dual)	Pression dans le pneu
essieu directeur (1)	_____	_____	_____
essieu derrière la cabine (2)	_____	_____	_____
demier essieu du véhicule (3)	_____	_____	_____

222, 214, 206, 203, 200, 197, 194, 191, 188, 185, 182, 178, 169, 159, 149

PARTIE MASSE

Codification

Identification:

Dossier

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

24. Masses axiales:

Mesurées

1er groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

230

2ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

234

3ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

238

4ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

242

5ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

246

6ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

250

7ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

254

8ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

258

9ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

262

10ième groupe d'essieux : _____

--	--	--	--	--

266

Masse totale en charge : _____

--	--	--	--	--	--	--	--

270

25. Infractions:

a. masse axiale

 oui ⁹ non

 ↓
 combien de fois? _____

--	--	--	--

275

b. masse totale

 ¹ oui ² non

--	--	--	--

276

Annexe 6

Questionnaire "voie de contournement"

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6. Caractéristiques du conducteur:

a. Quel âge avez-vous? _____ ⁹⁹ refus de répondre

--	--

26

b. Combien d'années d'expérience avez-vous dans la conduite de véhicule de transport des marchandises?

- ¹ moins d'un an ² 1 - 5 ans ³ 6 - 10 ans
⁴ 11 - 15 ans ⁵ 16 - 20 ans ⁶ 20 et plus
⁹ refus de répondre

--

28

c. Quel est selon vous l'état mécanique de votre véhicule?

- ¹ très bon ² bon ³ moyen
⁴ mauvais ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--

29

d. Avant de partir avec un voyage, faites-vous une ronde d'inspection?

- ¹ toujours ² souvent ³ presque jamais
⁴ jamais ⁹ refus de répondre

--

30

e. Est-ce que le travail de conducteur de camion est votre principal travail?

- ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--

31

f. Êtes-vous membre d'un syndicat? ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--

32

g. Êtes-vous membre d'une association? oui ⁹⁵ non ⁸⁸ ne sait pas

--	--

33

⁹⁹ refus de répondre

→ Nommez la principale association dont vous faites partie?

7. Emploi

a. Quel est votre catégorie d'emploi?

- ¹ employé du transporteur ² voiturier-remorqueur (owner-operator, broker)
³ employé du voiturier-remorqueur ⁴ indépendant
⁵ conducteur d'une agence ⁶ autre
⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--

35

b. Quel est le genre du transporteur?

- ¹ compte propre ² compte d'autrui ⁸ ne sait pas
⁹ refus de répondre

--

36

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

8. Rémunération

De quelle façon êtes-vous principalement rémunéré?

¹ à l'heure / à la semaine (base temps)

² aux milles / aux kilomètres (base distance)

³ aux livres / aux kilos (base poids)

⁴ au voyage (contrat forfaitaire)

⁵ aux pieds cubes / aux mètres cubes (base volume)

⁶ selon la nature de la marchandise

⁷ autre

⁹ refus de répondre

37

9. Distance annuelle parcourue:

Quelle est la distance que vous avez parcourue durant la dernière année?
(Du 01 janvier 88 au 31 décembre 88)

⁰¹ 0 km - 25 000 km (0 mille - 15 000 milles)

⁰² 25 000 km - 50 000 km (15 000 milles - 30 000 milles)

⁰³ 50 000 km - 75 000 km (30 000 milles - 45 000 milles)

⁰⁴ 75 000 km - 100 000 km (45 000 milles - 60 000 milles)

⁰⁵ 100 000 km - 125 000 km (60 000 milles - 75 000 milles)

⁰⁶ 125 000 km - 150 000 km (75 000 milles - 90 000 milles)

⁰⁷ 150 000 km - 175 000 km (90 000 milles - 105 000 milles)

⁰⁸ 175 000 km - 200 000 km (105 000 milles -120 000 milles)

⁰⁹ 200 000 km et plus (120 000 milles et plus)

⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

38

10. Heures de travail :

a. Y a-t-il plus d'un conducteur à bord? ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

40

Si on fait une distinction entre heures totales de travail et heures de conduite:

b. Combien d'heures prévoyez-vous travailler aujourd'hui? _____

41

c. Combien d'heures prévoyez-vous conduire aujourd'hui? _____

43

d. Combien d'heures avez-vous travaillé la semaine dernière? _____

45

e. Combien d'heures avez-vous conduit la semaine dernière? _____

47

f. Savez-vous s'il existe dans le code routier des limites sur les heures de travail d'un camionneur?

¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

49

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

c. Donnez le numéro de la classe du produit(ordinairement sur le connaissance)?

Classe: _____ ¹⁰ chargement mixte ⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

60

d. Donnez le numéro d'identification du principal produit (ordinairement sur le connaissance)?

NIP: _____ ⁸⁸⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

62

e. Possédez-vous un certificat de formation sur le transport des marchandises dangereuses?

¹ oui ² non ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

66

13. Transport saisonnier

Est-ce que ce genre de transport est saisonnier?

¹ oui ² non ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

67

14. Origine

a. Quelle est l'origine de ce voyage (d'où venez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____



si Montréal ou Québec écrire l'adresse: _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

68

c. Est-ce que le point de départ est:

¹ port ² gare ferroviaire
³ aéroport ⁴ terminus de compagnie de camionnage
⁵ autre ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

82

d. Est-ce que l'origine première du chargement est la même que celle donnée précédemment?

¹¹¹¹¹¹ oui non ^{TTTTTT} ne s'applique pas ⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas
⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

83

Province \ État si hors Québec

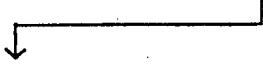
→ Ville(municipalité) de l'expéditeur: _____

15. Destination

a. Quelle est la destination de ce voyage (où allez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____



si Montréal ou Québec, écrire l'adresse: _____

b. Est-ce que la destination est:

¹ port

² gare ferroviaire

³ aéroport

⁴ terminus de compagnie de camionnage

⁵ autre

⁸ ne sait pas

⁹ refus de répondre

c. Est-ce que la destination finale du chargement est la même que celle donnée précédemment?

1111111

oui

non

7777777

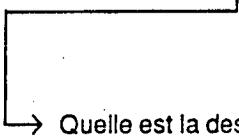
ne s'applique pas

8888888

ne sait pas

9999999

refus de répondre



Ville(municipalité)

Province \ État si hors Québec

Quelle est la destination? _____

90

97

98

16. Trajet:

Quelles sont les principales routes numérotées du Québec utilisées de votre origine à votre destination?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

105

108

111

114

117

120

Annexe 7

Questionnaire "international"

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6. Caractéristiques du conducteur:

a. Quel âge avez-vous? _____ ⁹⁹ refus de répondre

--	--

26

b. Combien d'années d'expérience avez-vous dans la conduite de véhicule de transport des marchandises?

- ¹ moins d'un an
 ² 1 - 5 ans
 ³ 6 - 10 ans
⁴ 11 - 15 ans
 ⁵ 16 - 20 ans
 ⁶ 20 et plus
⁹ refus de répondre

--	--

28

f. Êtes-vous membre d'un syndicat? ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--	--

32

g. Êtes-vous membre d'une association? ⁹⁵ oui ⁹⁵ non ⁸⁸ ne sait pas

--	--	--

33

⁹⁹ refus de répondre
 → Nommez la principale association dont vous faites partie?

7. Emploi

a. Quel est votre catégorie d'emploi?

- ¹ employé du transporteur
 ² voiturier-remorqueur (owner-operator, broker)
³ employé du voiturier-remorqueur
 ⁴ indépendant
⁵ conducteur d'une agence
 ⁶ autre
⁸ ne sait pas
 ³ refus de répondre

--	--

35

b. Quel est le genre du transporteur?

- ¹ compte propre
 ² compte d'autrui
 ⁸ ne sait pas
⁹ refus de répondre

--	--

36

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

c. Donnez le numéro de la classe du produit(ordinairement sur le connaissance)?

Classe: _____ ¹⁰ chargement mixte ⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

60

d. Donnez le numéro d'identification du principal produit (ordinairement sur le connaissance)?

NIP: _____ ⁸⁸⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

62

e. Possédez-vous un certificat de formation sur le transport des marchandises dangereuses?

¹ oui ² non ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

66

14. Origine

a. Quelle est l'origine de ce voyage (d'où venez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____

↓
si Montréal ou Québec écrire l'adresse: _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

68

Note: Cette question doit être posée aux véhicules québécois entrant au Québec ou aux véhicules américains sortant du Québec

b. Est-ce que cette origine était le point de destination lors du voyage à l'aller (Headhaul)?

¹¹¹¹¹¹¹ oui non ⁷⁷⁷⁷⁷⁷ ne s'applique pas ⁸⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas
⁹⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

75

Ville(municipalité) Province \ État si hors Québec

→ Quelle était la destination à l'aller? _____

c. Est-ce que le point de départ est:

¹ port ² gare ferroviaire
³ aéroport ⁴ terminus de compagnie de camionnage
⁵ autre ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

82

d. Est-ce que l'origine première du chargement est la même que celle donnée précédemment?

¹¹¹¹¹¹¹ oui non ⁷⁷⁷⁷⁷⁷ ne s'applique pas ⁸⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas
⁹⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

83

Province \ État si hors Québec

→ Ville(municipalité) de l'expéditeur: _____

15. Destination

a. Quelle est la destination de ce voyage (où allez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____



si Montréal ou Québec, écrire l'adresse: _____

b. Est-ce que la destination est:

¹ port

² gare ferroviaire

³ aéroport

⁴ terminus de compagnie de camionnage

⁵ autre

⁸ ne sait pas

⁹ refus de répondre

c. Est-ce que la destination finale du chargement est la même que celle donnée précédemment?

¹¹¹¹¹¹¹ oui

non

⁷⁷⁷⁷⁷⁷ ne s'applique pas

⁸⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas

⁹⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

→ Quelle est la destination? _____
Ville(municipalité) Province \ État si hors Québec

90

97

98

16. Trajet:

Quelles sont les principales routes numérotées du Québec utilisées de votre origine à votre destination?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

105

108

111

114

117

120

Annexe 8

Questionnaire "régional"

Régional

PARTIE QUESTION	Codification
<p>1. Identification:</p> <p>Dossier <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Heure <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Mois <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Jour <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p><input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>1</p> <p><input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>10</p> <p><input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>14</p>
<p>2. Domicile du véhicule:</p> <p>Où est basé le véhicule moteur? _____ Province \ État</p>	<p><input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>18</p>
<p>5. Location du véhicule:</p> <p>Est-ce que le véhicule moteur est loué? <input type="checkbox"/>¹ oui <input type="checkbox"/>² non <input type="checkbox"/>³ ne sait pas</p> <p><input type="checkbox"/>⁹ refus de répondre</p> <p>→ Est-il loué au voyage ou pour une période fixe?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> période fixe <input type="checkbox"/>⁴ au voyage <input type="checkbox"/>⁵ ne sait pas</p> <p>→ S'il est loué pour une période fixe, combien de temps?</p> <p><input type="checkbox"/>⁶ moins d'un an <input type="checkbox"/>⁷ un an et plus <input type="checkbox"/>⁸ ne sait pas</p>	<p><input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>25</p>

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6. Caractéristiques du conducteur:

a. Quel âge avez-vous? _____ ⁹⁹ refus de répondre

--	--

26

b. Combien d'années d'expérience avez-vous dans la conduite de véhicule de transport des marchandises?

- ¹ moins d'un an ² 1 - 5 ans ³ 6 - 10 ans
⁴ 11 - 15 ans ⁵ 16 - 20 ans ⁶ 20 et plus
⁹ refus de répondre

--	--

28

f. Êtes-vous membre d'un syndicat? ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--	--

32

g. Êtes-vous membre d'une association? oui ⁹⁵ non ⁸⁸ ne sait pas

--	--	--

33

⁹⁹ refus de répondre

→ Nommez la principale association dont vous faites partie?

7. Emploi

a. Quel est votre catégorie d'emploi?

- ¹ employé du transporteur ² voiturier-remorqueur (owner-operator, broker)
³ employé du voiturier-remorqueur ⁴ indépendant
⁵ conducteur d'une agence ⁶ autre
⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--

35

b. Quel est le genre du transporteur?

- ¹ compte propre ² compte d'autrui ⁸ ne sait pas
⁹ refus de répondre

--	--

38

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

9. Distance annuelle parcourue:

Quelle est la distance que vous avez parcourue durant la dernière année?
(Du 01 janvier 88 au 31 décembre 88)

- ⁰¹ 0 km - 25 000 km (0 mille - 15 000 milles)
- ⁰² 25 000 km - 50 000 km (15 000 milles - 30 000 milles)
- ⁰³ 50 000 km - 75 000 km (30 000 milles - 45 000 milles)
- ⁰⁴ 75 000 km - 100 000 km (45 000 milles - 60 000 milles)
- ⁰⁵ 100 000 km - 125 000 km (60 000 milles - 75 000 milles)
- ⁰⁶ 125 000 km - 150 000 km (75 000 milles - 90 000 milles)
- ⁰⁷ 150 000 km - 175 000 km (90 000 milles - 105 000 milles)
- ⁰⁸ 175 000 km - 200 000 km (105 000 milles -120 000 milles)
- ⁰⁹ 200 000 km et plus (120 000 milles et plus)
- ⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

--	--

38

10. Heures de travail :

a. Y a-t-il plus d'un conducteur à bord? ¹ oui ² non ⁹ refus de répondre

--

40

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

11. Chargement:

a. Quelle est l'utilisation du volume de chargement?

- ¹ plein ² vide → Passez à la question 14
³ entre les deux ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

50

b. Avez-vous un ou plusieurs documents d'expédition:
 connaissance (waybill), feuille de route, etc...?

- oui ⁰⁰ non (aucun)
 ↓ ⁸⁸ ne sait pas } Passez à c.
 combien? _____ ⁹⁹ refus de répondre

51

c. Quel est selon vous le poids total de votre chargement?

- ¹ 0 - 1 000 kg (0 - 2 200 lbs) ² 1 000 - 5 000 kg (2 200 - 11 000 lbs)
³ 5 000 - 10 000 kg (11 000 - 22 000 lbs) ⁴ 10 000 - 15 000 kg (22 000 - 33 000 lbs)
⁵ 15 000 - 20 000 kg (33 000 - 44 000 lbs) ⁶ 20 000 - 30 000 kg (44 000 - 66 000 lbs)
⁷ 30 000 - 40 000 kg (66 000 - 88 000 lbs) ⁸ 40 000 kg et plus (88 000 lbs et plus)
⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

54

d. Pouvez-vous identifier la principale marchandise transportée?

- oui, nommez-la (le plus précisément possible): _____
⁰⁰ non ⁹⁹ refus de répondre

56

12. Matières dangereuses

a. Transportez-vous des matières dangereuses?

- ¹ oui ² non
 ⁸ ne sait pas } Passez à la question 13
 ⁹ refus de répondre

58

b. Votre chargement est-il constitué uniquement de matières dangereuses?

- ¹ oui non

→ Dans quelle proportion du chargement retrouve-t-on des matières dangereuses?

- ² moins de 25 % ³ 25 % - 50 % ⁴ 50 % - 75 %
⁵ 75 % et plus ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

59

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

c. Donnez le numéro de la classe du produit(ordinairement sur le connaissance)?

Classe: _____ ¹⁰ chargement mixte ⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

60

d. Donnez le numéro d'identification du principal produit (ordinairement sur le connaissance)?

NIP: _____ ⁸⁸⁸⁸ ne sait pas ⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

62

e. Possédez-vous un certificat de formation sur le transport des marchandises dangereuses?

¹ oui ² non ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

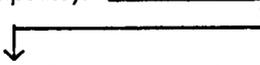
66

14. Origine

a. Quelle est l'origine de ce voyage (d'où venez-vous)?

Province \ État si hors Québec

Ville (municipalité): _____



si Montréal ou Québec écrire l'adresse: _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

68

c. Est-ce que le point de départ est:

¹ port ² gare ferroviaire
³ aéroport ⁴ terminus de compagnie de camionnage
⁵ autre ⁸ ne sait pas ⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

82

d. Est-ce que l'origine première du chargement est la même que celle donnée précédemment?

¹¹¹¹¹¹ oui non ^{TTTTTT} ne s'applique pas ⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas
⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

83

Province \ État si hors Québec

→ Ville(municipalité) de l'expéditeur: _____

15. Destination

a. Quelle est la destination de ce voyage (où allez-vous)?

Province\État si hors Québec

Ville (municipalité): _____



si Montréal ou Québec, écrire l'adresse: _____

90

b. Est-ce que la destination est:

- ¹ port
- ² gare ferroviaire
- ³ aéroport
- ⁴ terminus de compagnie de camionnage
- ⁵ autre
- ⁸ ne sait pas
- ⁹ refus de répondre

97

c. Est-ce que la destination finale du chargement est la même que celle donnée précédemment?

- ¹¹¹¹¹¹¹ oui
- non
- ⁷⁷⁷⁷⁷⁷ ne s'applique pas
- ⁸⁸⁸⁸⁸⁸⁸ ne sait pas
- ⁹⁹⁹⁹⁹⁹⁹ refus de répondre

98

Ville(municipalité) Province\État si hors Québec

→ Quelle est la destination? _____

16. Trajet:

Quelles sont les principales routes numérotées du Québec utilisées de votre origine à votre destination?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

105

108

111

114

117

120

Annexe 9

Formulaire de classification des véhicules

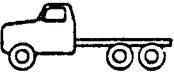
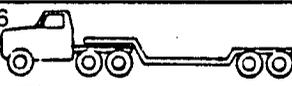
Classification des véhicules

Nom: _____ No de dossier

--	--	--	--	--	--	--	--

Endroit (municipalité): _____ Heure de début: _____

Route: _____ Date: _____ Heure de fin: _____

9		01		02		03	
						Autres (maison mobile, tracteur de ferme, etc.)	
Auto		Autocar		Moto			
Espace de chargement de camion		Nombre d'unités des camions					
		1 unité	2 unités	3 unités	3 unités	3 unités	3 unités
1.	 Fourgon						
2.	 Camion plat						
3.	 À benne basculante						
4.	 Citerne						
5.	 Bétonnière						
6.	 Fardier et transporteur d'automobiles						
7.	Chargement mixte (ex.: Fourgon et plate- forme)						
8.	Autres (tracteur seul, transporteur d'outils, etc.)						

Annexe 10

Répartition des champs de saisie pour les questionnaires

<u>Information</u>	<u>Champs</u>	<u>Type</u>	<u>Présence dans le</u> <u>Questionnaire</u>			
			C	V	I	R
1 - Identification:						
Dossier	1 - 9	N	X	X	X	X
Heure	10 - 13	N	X	X	X	X
Date	14 - 17	N	X	X	X	X
2 - Domicile du véhicule	18 - 19	N	X	X	X	X
3 - Equipements:						
Carnet de bord	20	N	X		X	
Tachygraphe	21	N	X		X	
Micro-ordinateur	22	N	X		X	
Permis spécial	23	N	X		X	
4 - Carburant	24	N	X	X	X	
5 - Location du véhicule	25	N	X	X	X	X
6 - Caractéristiques....:						
Age	26 - 27	N	X	X	X	X
Expérience	28	N	X	X	X	X
Appréciation mécanique	29	N	X	X		
Ronde d'inspection	30	N	X	X		
Principal travail	31	N	X	X		
Membre d'un syndicat	32	N	X	X	X	X
Membre d'association	33 - 34	N	X	X	X	X
7 - Emploi:						
Catégorie	35	N	X	X	X	X
Genre du transporteur	36	N	X	X	X	X
8 - Rémunération	37	N	X	X	X	
9 - Distance annuelle ...	38 - 39	N	X	X	X	X
10 - Heure de travail:						
Nombre de conducteur	40	N	X	X	X	X
Heures conduite (jour)	41 - 42	N	X	X	X	
Heures travaille (jour)	43 - 44	N	X	X	X	
Heures conduite (sem.)	45 - 46	N	X	X	X	
Heures travaille (sem.)	47 - 48	N	X	X	X	
Connaissance du code	49	N	X	X	X	
11 - Chargement:						
Utilisation du volume	50	N	X	X	X	X
Documents d'expédition	51 - 52	N	X	X	X	X
Photocopies	53	N	X			
Poids total	54 - 55	N	X	X	X	X
Nom de la marchandise	56 - 57	N	X	X	X	X

Répartition des champs de saisie pour les questionnaires (SUITE)

<u>Information</u>	<u>Champs</u>	<u>Type</u>	<u>Présence dans le</u>			
			<u>Questionnaire</u>			
			C	V	I	R
12 - Matières dangereuses:						
Transport de mat. dang.	58	N	X	X	X	X
Proportion de mat. dang.	59	N	X	X	X	X
Classe	60 - 61	N	X	X	X	X
N.I.P	62 - 65	N	X	X	X	X
Certificat de formation	66	N	X	X	X	X
13 - Transport saisonnier	67	N	X	X		
14 - Origine:						
Point de départ	68 - 74	N	X	X	X	X
International	75 - 81	N				X
Entreprise-origine	82	N	X	X	X	X
Origine-chargeement	83 - 89	N	X	X	X	X
15 - Destination:						
Point d'arrivée	90 - 96	N	X	X	X	X
Entreprise-destination	97	N	X	X	X	X
Destination-chargeement	98 - 104	N	X	X	X	X
16 - Trajet	105 - 122	N	X	X	X	X
17 - Immatriculation;						
Numéro de plaque	123 - 129	B	X	X	X	X
Province/État	130 - 131	N	X	X	X	X
18 - Type de véhicule	132	N	X	X	X	X
19 - Genre de véhicule:						
Espace de chargeement	133	N	X	X	X	X
Cabine du tracteur	134	N	X	X	X	X
20 - Matières dangereuses:						
Panneaux	135	N	X	X	X	X
Panneaux mixte	136	N	X	X	X	X
Numéro de classe	137 - 138	N	X	X	X	X
Numéro de produit	139 - 142	N	X	X	X	X
21 - Accessoires:						
Déflecteur aérodyna...	143	N	X	X	X	X
Bulle aérodynamique	144	N	X	X	X	X
Hors-normes -drapeaux	145	N	X	X	X	X
-gyrophare	146	N	X	X	X	X
-plaque D	147	N	X	X	X	X
Nombre d'essieux rel...	148	N	X	X	X	X
22 - Configuration:						
Nombre d'essieux	149 - 158	N	X	X	X	X
Nombre de pneus	159 - 168	N	X	X	X	X
Appartenance d'essieu	169 - 178	N	X	X	X	X
Distance	179 - 205	N	X	X	X	X

Répartition des champs de saisie pour les questionnaires (SUITE)

<u>Information</u>	<u>Champs</u>	<u>Type</u>	<u>Présence dans le</u> <u>Questionnaire</u>			
			C	V	I	R
23 - Pneus:						
Essieu directeur	206 - 212	N	X	X	X	X
Essieu derrière cabine	213 - 221	N	X	X	X	X
Dernier essieu du véh...	222 - 229	N	X	X	X	X
24 - Masses axiales:						
1 ^{er} groupe d'essieux	230 - 233	N	X			
2 ^{ème} groupe d'essieux	234 - 237	N	X			
3 ^{ème} groupe d'essieux	238 - 241	N	X			
4 ^{ème} groupe d'essieux	242 - 245	N	X			
5 ^{ème} groupe d'essieux	246 - 249	N	X			
6 ^{ème} groupe d'essieux	250 - 253	N	X			
7 ^{ème} groupe d'essieux	254 - 257	N	X			
8 ^{ème} groupe d'essieux	258 - 261	N	X			
9 ^{ème} groupe d'essieux	262 - 265	N	X			
10 ^{ème} groupe d'essieux	266 - 269	N	X			
Masse totale en charge	270 - 274	N	X			
25 - Infractions:						
Masse axiale	275	N	X			
Masse totale	276	N	X			

N: Caractères uniquement numériques

B: Caractères alpha-numériques

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 198 986